19e ANNÉE — 1870

SOCIÉTÉ DE L'HISTOIRE

DU PROTESTANTISME FRANÇAIS

BULLETIN

HISTORIQUE ET LITTÉRAIRE

DEUXIÈME SÉRIE — CINQUIÈME ANNÉE

N° 6. 15 Juin 1870



PARIS

AGENCE CENTRALE DE LA SOCIÉTÉ

43 et 45, rue des Saints-Pères (Écrire *franco*).

PARIS. — Ch. Meyrueis. — Grassart. = GENÈVE. — Cherbuliez.
LONDRES. — Nutt, 270, Strand. **= LEIPZIG. — F.-A. Brockhaus.**
AMSTERDAM. — Van Bakkenès et Cie. = BRUXELLES. — Mouron.

1870

TYPOGRAPHIE DE CH. MEYRUEIS, RUE CUJAS, 13.

SOMMAIRE

La Bibliothèque du Protestantisme français (place Vendôme, 21) est ouverte au public tous les vendredis de une à cinq heures.

CORRESPONDANCE DES RÉFORMATEURS dans les pays de langue française, recueillie et publiée par A.-L. Herminjard. Tome III (1532-à 1536). Grand in-8. Prix : 10 fr.

HISTOIRE DE LA RÉFORMATION EN EUROPE au temps de Calvin, par J.-H. Merle d'Aubigné. — Tome V : Angleterre, Genève, Ferrare. In-8. Prix : 7 fr. 50 c.

HISTOIRE DES PRINCES DE CONDÉ pendant les XVIe et XVIIe siècles, par M. le duc d'Aumale. 2 vol. in-8, avec cartes et portraits. 15 fr.

NOUVEAUX RÉCITS DU SEIZIÈME SIÈCLE, par Jules Bonnet. 1 volume grand in-18. Prix : 3 fr. 50 c.

JEAN CALAS ET SA FAMILLE. Etude historique d'après les documents originaux, suivie de pièces justificatives, etc., par Athanase Coquerel fils. Seconde édition. Un beau vol. in-8. Prix : 8 fr.

LES HUGUENOTS DU SEIZIÈME SIÈCLE, par Adolphe Schæffer. 1 vol. in-8. Prix : 5 fr.

LOUVOIS ET LES PROTESTANTS, par Adolphe Michel. 1 vol. in-12. Prix : 3 fr.

MÉMOIRE CONFIDENTIEL ADRESSÉ A MAZARIN PAR GABRIEL NAUDÉ après la mort de Richelieu, publié par Alfred Franklin. Petit in-8, papier vergé. Prix : 3 fr.

HISTOIRE DU PEUPLE DE GENÈVE, depuis la Réforme jusqu'à l'Escalade, par Amédée Roget. 1re livraison. In-12. 111 pages.

JEAN DE MORVILLIER, évêque d'Orléans, garde des sceaux de France. Etude sur la politique française au XVIe siècle, par Gustave Baguenault de Puchesse. 1 vol. in-12. Prix : 3 fr. 50 c.

L'ÉGLISE RÉFORMÉE DE LA ROCHELLE. Etude historique par L. Delmas. 1 vol. in-12. Prix : 2 fr. 50 c.

SOCIÉTÉ DE L'HISTOIRE

DU

PROTESTANTISME FRANÇAIS

ÉTUDES HISTORIQUES

FRAGMENT D'UNE BIOGRAPHIE D'ANTOINE COURT

LA VIE D'UN PRÉDICANT

1715-1729 (1)

Cent vingt Eglises fondées, l'ancienne discipline rétablie, le nombre des protestants porté à deux cent mille, le corps des prédicants augmenté, l'attention des pays étrangers éveillée, tels étaient, après quinze ans, les résultats obtenus par Antoine Court. A quel prix! Un jour, un prédicant, Claris, fut arrêté. Comme le subdélégué de l'intendant lui demandait en quel lieu il était resté depuis qu'il avait quitté la maison paternelle, il répondit : « Tantôt dans les villes, tantôt dans les bourgs et les villages. » Ailleurs, il ajouta : « Pour ma sûreté, j'errais de campagne en campagne, couchant dans les forêts et les cavernes. » Touchante réponse, et que les ouvriers du grand œuvre auraient tous eu le droit

(1) Les matériaux de ce chapitre sont puisés dans la collection Court, et dans un recueil de pièces justificatives formé par l'auteur, et qui sert d'appendice à son travail. Voir le Rapport lu à l'Assemblée générale du 10 mai, p. 197-199. (*Réd.*)

de faire. Oui, c'était bien au prix de leur santé et de leur vie qu'ils avaient restauré le protestantisme en France.

Parcourez le pays à pied, aux premiers jours de l'automne; évitez les grandes routes, mais demandez aux paysans les vieux chemins, les chemins du temps jadis, abandonnés aujourd'hui. C'est là qu'ils ont passé. La trace de leurs pas est encore marquée sur le sol, et la contrée est si pleine de leur souvenir, qu'ils apparaîtront devant vous comme au temps où, solitaires, ils allaient de paroisse en paroisse glorifier et prêcher la foi de leurs pères. Dans le bas Languedoc, le pays est plat, et les chemins, à travers les vignes rampantes et les oliviers, s'étendent, couverts de poussière, en longs rubans blancs. C'est une contrée riche et fertile, la contrée de Canaan, comme on l'appelait. Mais lorsqu'on s'avance vers les Cévennes, et que, peu à peu, on s'engage dans le haut Languedoc, le spectacle est tout autre; la nature change d'aspect. Voici la montagne. Plus de vignes, plus d'oliviers. Les châtaigniers centenaires se tordent seuls aux flancs des monts, les torrents grondent dans le fond des vallées, les villages deviennent rares, les routes s'ouvrent tristement dans le roc; au-dessus s'étend le ciel d'un bleu intense.

C'est bien là qu'ils ont passé. Comme ces marchands de bestiaux qui, encore aujourd'hui, descendent des hautes Cévennes vers la plaine, aux jours de marché, ainsi ils battaient le pays. C'était ce qu'ils appelaient « aller de foire en foire. » Ils cheminaient à pied, le bâton à la main, vêtus grossièrement. A les voir, on les eût pris pour de rudes campagnards. Parfois ils allaient à cheval, couverts de leur manteau, le chapeau rabattu sur le front, en gens qui craignent d'être reconnus. Mais, chose rare, ils n'étaient pas assez riches pour acheter des chevaux, et les paysans leur prêtaient difficilement les leurs. « Pour moi, qui suis toujours valétudinaire, écrivait Gaubert, je ne puis guère marcher, et le monde devient mal obligeant. Ceux qui ont de bonnes montures ne manquent pas de bonnes raisons pour se dispenser de les prê-

ter. S'ils le font quelquefois, ce n'est qu'à tant et sur conditions. » Ils allaient ainsi presque toujours à pied, s'arrêtant ici et là, prêchant, exhortant.

Combien longues et pénibles étaient leurs courses! En 1728, Antoine Court fit une tournée dans le bas Languedoc et dans les Cévennes, seul d'abord, plus tard accompagné d'un proposant. Dans l'espace de deux mois et quelques jours, il visita trente et une Eglises, y tint des assemblées, prêcha, donna la communion, et parcourut une route de près de cent lieues. Pluie ou vent, chaleur ou froid, ils bravaient tout; la maladie ne les arrêtait pas. Court, on se le rappelle, tomba malade dans les premières années de son ministère. Malgré la fièvre, il persista à courir le pays, se faisant porter par deux hommes quand il ne pouvait plus marcher. « Mon compagnon de voyage, écrivait Corteiz, le frère Rouvière, a été malade environ cinquante jours dans un village. Il m'est venu joindre, mais il est encore fort malade, bien qu'il marche un peu. » La souffrance pouvait les étreindre, non les terrasser.

Si du moins, le soir, ils avaient toujours trouvé un abri, un foyer sympathique! Mais que de fois ils n'avaient, pour dormir, que « la rase campagne, le dessous des arbres ou les antres des rochers. » Ils étaient encore, comme les prédicants de la première heure, obligés de chercher un refuge au Désert, dans une *Baume* ou caverne, cachés par des buissons. C'est là qu'ils se barricadaient pour passer la nuit. Une maison inconnue leur offrait-elle l'hospitalité, encore fallait-il s'en défier; peut-être le maître du logis était-il un traître. Ne les avait-il point reçus par l'appât d'une récompense, pour les livrer aux soldats pendant leur sommeil? On se rappelait qu'un nommé Minot avait ainsi livré un prédicant. Cependant, il faut l'avouer, les fidèles aimaient généralement à recevoir les ministres; ils y mettaient même de l'émulation. Depuis le réveil surtout, ils ouvraient volontiers leurs portes. Les proscrits recevaient le proscrit. Tout était partagé, la table, le

feu, le lit, et c'était faire preuve d'un grand courage, car ces hospitalières maisons étaient connues des espions, et les gouverneurs savaient bientôt quels en étaient les maîtres.

On avait, à l'intendance, la liste des protestants chez lesquels venaient habituellement loger les prédicants. Donc, grand danger. Si le prédicant était capturé chez eux, ils savaient quelle peine ils encouraient. « Défendons à tous nos sujets, avait dit le roi en 1724, de recevoir les ministres ou prédicants, de leur donner retraite, secours et assistance, d'avoir directement ou indirectement aucun commerce avec eux; enjoignons à ceux qui en auront connaissance de les dénoncer aux officiers des lieux, le tout à peine, en cas de contravention, contre les hommes, de galères à perpétuité, et contre les femmes, d'être rasées et enfermées, pour le reste de leurs jours, dans les lieux que nos juges estimeront à propos, et de confiscation des biens des uns et des autres. » Mais vaine paraissait la menace, et de peu de valeur la peine, lorsqu'il s'agissait de recevoir un de ces hommes qui couraient la province pour le triomphe de la commune foi, et qui, dans les longues soirées d'hiver, passaient les veillées à leur raconter les souffrances subies, les succès remportés, et de quel poids, dans la balance de leurs destinées, pouvaient être leur zèle et leur persévérance. Les fatigues du voyage étaient grandes, les périls plus grands encore. On avait mis à prix la tête de tous les prédicants, et de fortes sommes étaient offertes à qui les livrerait. On avait, en outre, répandu leur signalement, et certains gouverneurs n'avaient pas hésité à le crier eux-mêmes en public. Ainsi, marchant au hasard, par les routes détournées, prêchant dans les assemblées, reposant sous le toit de son hôte, le prédicant était toujours sous le coup d'une surprise, et pouvait être traîné à la mort. Les espions, soit par misère, soit par cupidité, abondaient. Chaque jour, les gouverneurs refusaient des offres de service. « J'ai l'honneur de vous informer qu'un homme s'est offert à nous pour veiller jour et nuit, pour faire surprendre les prédicants qui par-

courent le pays et les assemblées qui se feront. Il me paraît sage et de bonne volonté, et son ancien curé, homme de bon sens, qui me le procure, veut m'en répondre. » Les puissances étaient bien informées, et la police merveilleusement faite. « J'ai l'honneur de vous informer que Durand a commencé à paraître aux environs d'Anduze, depuis quelques jours. Je ne sais d'où il vient ni où il a resté plus de deux mois. Un autre prédicant a paru en même temps que lui; vous trouverez son portrait ci-inclus. » Le gouverneur donnait aussitôt des ordres, et ses agents étaient mis en campagne. Court et Duplan, un jour, couraient le pays à cheval et déguisés en officiers. M. de La Fare en fut informé; il ordonna aussitôt qu'on les arrêtât, indiquant la ville et la maison où l'on aurait le plus de chances de les surprendre.

Quelles alarmes et que d'aventures! Un jour, près de Nîmes, Court composait un sermon assis au pied d'un arbre. Tout à coup, les soldats, instruits qu'il s'était réfugié dans une maison des environs, apparurent. A cette vue, il grimpa sur l'arbre, et, caché par le feuillage, il assista, témoin prudent, aux recherches qu'on faisait pour s'emparer de sa personne. Une seconde fois, il se trouvait chez un coreligionnaire qui lui avait offert, pour la nuit, l'hospitalité. Il dormait déjà, quand un détachement de troupes arrivant, l'officier fit frapper à la porte. Le péril était grand. Court pria son hôte de faire le malade et d'envoyer aussitôt sa femme ouvrir aux soldats; pour lui, il se cacha aussitôt dans la ruelle du lit où était couché son ami. La femme ouvrit, les soldats entrèrent, l'officier pénétra dans la chambre, fouilla les armoires, sonda les murs; il ne découvrit rien. L'hôte cependant, entr'ouvrant les rideaux, et pâle de peur, lui témoignait son déplaisir de ne pouvoir se lever et de ne point l'aider dans ses recherches, malade qu'il était, et jurait bien haut que jamais prédicant ne s'était caché dans sa maison; les soldats se décidèrent à partir. — En 1725, le danger fut plus grand. Court avait été prié, par des personnes de distinction, de convoquer une assemblée

à Alais. C'était un piége qu'avait dressé un gentilhomme. Pour prix de sa trahison, il devait obtenir une compagnie de dragons. L'assemblée fut surprise, et Court obligé de se cacher, pendant vingt et une heures, sous un tas d'immondices. C'est à ce propos que Duplan lui écrivit : « Je vous vois surpris dans une maison, par vos ennemis, ne connaissant pas la carte du pays, courant, pendant l'obscurité, sur des toits qui glissent à cause de la neige et de la pluie; je vous vois repoussé du premier asile qui se présente à votre fuite, je vous vois abandonné de tout le monde, presque saisi par deux soldats qui se contentent de vous faire rentrer dans votre réduit comme dans une cage, ou dans une prison dont ils ferment la porte; je vous vois grimper de hautes murailles qui épuisent vos forces, je vous vois environné d'ennemis de toutes parts, et hors d'espérance de vous sauver, à cause de la clarté des flambeaux qui environnent toute l'île. Je vous vois enfin ramassant le bois de votre caisse, creusant votre tombeau dans du fumier, et Dieu lui-même qui vous couvre, afin que les méchants ne touchent point à son oint. » Voilà bien du haut style. — Court raconte ses aventures avec infiniment plus de bonhomie et de naïveté. Il avait, comme ses collègues, fait depuis longtemps le sacrifice de sa vie, et il parle de sa mort sans prosopopée ni rhétorique, en homme qui ne la craint plus et la brave en se jouant. Il n'insiste que sur une seule chose : son sang-froid.

En 1715, comme il revenait de Nîmes, il rencontra, à l'entrée des Garrigues, deux capucins. Il alla à leur rencontre, fit route avec eux, et mit bientôt la conversation sur le purgatoire, l'invocation des saints, la défense de lire l'Ecriture, et surtout la transsubstantiation. Les capucins étaient fort intrigués; enfin l'un d'eux s'écrie : « Vous faites le fin : vous avez été aux assemblées. » Court ne se déconcerte pas, et souriant avec calme : « Je vois par là que vous avez une idée plus avantageuse de ces religieuses convocations que je ne m'étais imaginé. Vous avez raison. On y acquiert des connaissances

salutaires, et elles sont formées pour l'instruction, et non pour y tramer des projets de révolte, comme vous avez accoutumé de les en accuser calomnieusement. » Là-dessus, comme on approchait du couvent Saint-Nicolas, et que l'aventure pouvait avoir une fin désagréable, il abandonna en riant ses deux compagnons de route. Deux ans plus tard, harassé de fatigue, il entra dans un cabaret, sur le bord d'une route. Survint un personnage qui n'était autre que le commandant de la garnison d'un village voisin. Le personnage l'interrogea et lui demanda avec autorité qui il était et où il allait. Court répondit qu'il allait à Nîmes, et que, s'il avait quelque chose à lui ordonner, il se mettait à sa disposition. Le commandant de s'adoucir aussitôt, d'assurer qu'il était très-sensible à ses obligeantes offres de service, qu'il avait deux lettres à faire jeter au courrier, mais qu'elles n'étaient pas cachetées, et qu'il craindrait de le trop retarder s'il le priait de les attendre. Court insista, entra dans le cabinet du commandant, dit son nom, le lieu de son logis, et prit les deux lettres, dont l'une était pour le duc de Roquelaure, et l'autre pour Basville. « Ainsi se tira-t-il d'une aventure qui pouvait lui être des plus funestes, et des mains d'un homme dont le principal emploi était de le faire arrêter, et qui probablement avait son signalement. »

Ces aventures, malheureusement, n'avaient pas toutes un dénoûment aussi heureux. On avait beau prendre des noms supposés, se vêtir de costumes d'emprunt, et organiser, pour déjouer les espions, une contre-police; trop souvent les soins étaient vains. Les fidèles ne se ménageaient pas, cependant; ils conduisaient le prédicant aux assemblées, le prévenaient du péril et le cachaient. Mais que pouvaient des efforts isolés contre des espions sans cesse aux écoutes, âpres au gain, et contre des gouverneurs qui mettaient de l'émulation à capturer les prédicants? Une seule chose étonne, c'est que le nombre des victimes ait été, en réalité, si petit. Dans l'espace de quinze ans, on ne perdit que quatre prédicants : Arnaud, Huc,

Vesson et Alexandre Roussel. C'était peu. — On sait comment ils furent pris, mais avec quelle héroïque fermeté d'âme ils subirent leur supplice, c'est ce qu'on ne saurait assez admirer. « Jamais on n'a vu une personne plus tranquille, écrivait Duplan à la mère d'Arnaud, et plus résignée à la mort que ce pauvre agneau. Ses ennemis les plus cruels en ont été touchés... Je ne doute pas, ma chère sœur, que vous ne vous soumettiez avec joie aux ordres du Ciel, qui avait prédestiné votre cher fils à être du nombre des martyrs; les hommes n'ont fait qu'exécuter les décrets de Dieu. Il faut adorer, avec un religieux respect, cette main invisible qui règle, avec une souveraine sagesse, tous les événements qui arrivent dans ce monde. » — Lorsque Roussel fut pris et enfermé dans la citadelle de Montpellier, le duc d'Uzès, qui le voulait sauver, lui conseilla de faire le fou. « Monseigneur, je vous suis très-obligé de vos bonnes intentions en ma faveur, mais permettez-moi de dire à Votre Grandeur que je n'ai jamais été de meilleur sens que je suis présentement, et que ma conscience ne me permet pas de contrefaire le fol. » Il fut donc condamné à être pendu. « L'heure de l'exécution étant venue, dit une relation du temps, notre fidèle martyr vit entrer dans sa prison le bourreau et un archer; ce dernier connaissant M. Roussel, l'embrassa et pleura; mais M. Roussel ne parut pas ému. Il se contenta de témoigner sa reconnaissance à cet archer attendri, et il se mit ensuite à genoux pour prier Dieu. Il le fit à haute voix, et sa prière fut accompagnée de tant d'onction et de zèle, qu'elle ravit en admiration l'archer et le bourreau, qui n'étaient pas accoutumés d'en entendre de pareilles. Après cela, on vit entrer trois ou quatre moines, qui étaient venus à la citadelle soit pour disposer M. Roussel à la mort, soit pour le séduire à changer de religion par les motifs capables d'ébranler un fidèle qui n'aurait pas posé sa foi sur un solide fondement; mais ce fut en vain que les moines déployèrent leur éloquence : M. Roussel leur répondit toujours avec beaucoup de douceur, de sagesse et de fermeté, touchant sa reli-

gion et son espérance. Il leur témoigna que, bien loin de craindre la mort, il la regardait comme la fin de ses peines et son entrée dans le séjour des bienheureux; c'est pourquoi il les priait instamment de le laisser en repos, n'ayant aucun besoin de leur ministère. M. le major de la place, qui était près de là, ayant entendu ces dernières paroles, entra dans la prison et dit à M. Roussel qu'il ne fallait pas mépriser ces révérends pères, puisqu'ils étaient là pour le disposer à bien mourir. M. Roussel lui répondit qu'il ne méprisait ni n'avait jamais méprisé personne, mais que, n'ayant aucun besoin de secours de ces révérends pères, il les priait instamment de le laisser en repos; après ces paroles, notre martyr tira en particulier M. le major, il le chargea de quelque chose qui regardait sa famille, et, après avoir reçu la promesse qu'il souhaitait, il le remercia, et ensuite il se dépouilla et se remit entre les mains du bourreau. On sortit ensuite de la citadelle. On avait eu soin de ranger, depuis la porte de la place jusqu'au gibet, deux fortes haies de soldats, le fusil monté et la baïonnette au bout. Notre martyr était accompagné par le bour reau, une troupe d'archers, une autre de soldats et une autre de tambours qui battaient la caisse, et par les moines, qui ne le voulurent pas quitter, quoiqu'il les eût priés instamment de le laisser en repos, et qu'il les rebutât ensuite avec les bras, lorsqu'ils s'approchaient trop de ses oreilles dans un temps où il était uniquement occupé de Dieu. Mais notre martyr, en allant offrir à Dieu le sacrifice de son corps, avait affaire à des oiseaux plus opiniâtres et plus mauvais que le patriarche Abraham, lorsqu'il offrit le sien, comme il est raconté en la Genèse. Malgré le bruit des tambours, il y eut des personnes qui, s'étant approchées soit par faveur ou par quelque argent qu'on donne aux soldats, pour pouvoir rendre témoignage de tout ce qui se passe dans les derniers moments de ceux qui scellent la vérité de leur sang, entendirent que notre martyr chanta une partie du psaume LI[e] et la fin du XXXIV[e], qui finit le dernier acte de sa dévotion. On ne remarqua point, dans sa route, qu'il eût

un visage triste ou effrayé : on remarqua, au contraire, un air tranquille, doux et modeste. Il semblait qu'il allait plutôt à une fête qu'à un martyre. Ses yeux étaient souvent fixés vers le ciel, qu'il regardait comme sa patrie et le lieu de son repos, après avoir soutenu les combats et les épreuves qui sont attachées à la profession de l'Evangile. Lorsqu'on fut arrivé au pied de la potence, il se mit à genoux, où il fit encore une prière; après quoi, il monta l'échelle avec beaucoup de courage et de fermeté. Le bourreau, attendri, voulut encore le solliciter de sauver sa vie en changeant de religion; mais, comme c'était une aveugle tendresse, ce furent aussi des paroles inutiles. Le bourreau fit son office; l'âme de notre martyr fut bientôt séparée de son corps : elle s'envola dans le ciel accompagnée des anges, qui sont les administrateurs de la Parole de Dieu. » Ainsi périt Roussel; il avait vingt-six ans.

Antoine Court avait réussi jusqu'alors à échapper aux poursuites. Il avait traversé les plus grands périls, mais il avait toujours déjoué les efforts de ses ennemis « par un effet, disait-il, de la providence divine. » Depuis le martyre de Roussel cependant les espions étaient en campagne, et les troupes en mouvement pour le surprendre. « Nous l'aurons, votre Monsieur Court, » disait-on sans cesse aux religionnaires. Le 1er mars 1729, la nuit, le commandant de la ville où il était caché fit faire des perquisitions dans deux maisons; il ne le trouva point. Le 2 avril, le même commandant, suivi d'une partie de la garnison, alla le rechercher dans une autre maison; ses recherches furent encore vaines. « On voit, écrivait Court, par tous ces mouvements qu'on ne manque d'espions, que je fais beaucoup de la peine à l'ennemi et qu'on ne néglige rien pour me surprendre; mais on voit en même temps que les soins de la Providence ne se lassent pas en ma faveur, qu'elle veille pour ma conservation, que les ennemis et les espions, quelque rusés qu'ils puissent être, sont souvent confondus dans leur maligne sagesse. » Le 24 avril un détachement de soldats pénétra dans une maison de Nîmes où on

le croyait caché, et la fouilla en tous sens. Ce fut encore en vain. Mais les puissances avaient résolu de s'emparer de ce prédicant qui, depuis quinze ans, s'opiniâtrait à reconstruire ce qu'elles renversaient, et tenait tête, seul, sans armes et sans secours, à l'intendant, au gouverneur et aux soldats. Sa tête était mise au prix de dix mille livres, et la chasse était ouverte. Court ne pouvait tarder à succomber sous la triple attaque du faux frère, du soldat et du gouverneur.

Les protestants étaient inquiets : « Il a passé là, disaient-ils, il a risqué à tel endroit, il a échappé à tel péril, un tel l'a voulu livrer. » Quelques-uns lui conseillaient de quitter la France et d'attendre à l'étranger que l'orage fût passé. Mais il n'écoutait aucun conseil. Il avait reçu, disait-il, tant de marques de la protection divine, il sentait son ministère si nécessaire à l'Eglise, qu'il aurait cru pécher et contre la bonté divine qui l'avait protégé si souvent et en tant d'occasions différentes, et contre l'Eglise à laquelle son ministère paraissait si utile, et se rendre coupable d'une extrême lâcheté, s'il avait abandonné son troupeau. Il se fit humble, prit des précautions et continua son ministère.

Sa vie, comme celle de ses collègues, était toute d'action, et combien plus laborieuse. Il écrivait non-seulement des apologies et des mémoires, lisait, s'intruisait, composait des sermons et des lettres pastorales, mais encore il entretenait une active correspondance avec les protestants de l'étranger et ceux de sa patrie. Il ne lui suffisait point de s'occuper du présent, il voulait encore préparer l'avenir. Mais quoi! Le présent même était plein de doutes, d'incertitudes. Que de soins n'exigeait-il pas! La convocation des synodes, les rivalités, les colères à apaiser, les conseils à donner, les malheureux à visiter, les améliorations à introduire, les projets à débattre, la discipline à faire respecter. Il fallait qu'il s'employât à tout, qu'il dirigeât tout, qu'il se donnât tout à tous. C'étaient des lettres aux galériens pour les inviter à la patience, aux mères dont on avait enfermé les filles dans les

couvents, aux familles affligées par les mille douleurs de l'existence, augmentées de celle de la persécution, lettres pleines de tendresse, de sévérité et de mâles consolations. C'étaient des visites aux malheureux, et quels malheureux! Des amendes multipliées, la misère, une misère hideuse, croissante; la faim déchirant les poitrines, les soldats s'installant dans les maisons et les ruinant, voilà les souffrances qu'il fallait voir, et celles dont il fallait consoler. Tous en effet n'avaient pas l'héroïque grandeur d'âme de cette femme protestante, la mère de Roussel, lorsqu'elle apprit la mort de son fils et la sérénité avec laquelle il avait subi le dernier supplice. Loin de témoigner quelque affliction elle montra de la joie. Antoine Court alla lui offrir ses consolations, mais elle : « Si mon fils avait montré quelque faiblesse, je ne m'en serais jamais consolée; mais puisqu'il est mort constamment, que de grâces n'ai-je pas à rendre à Dieu qui l'a fortifié! »

Ce n'était pas tout. Avait-on élu des anciens, et les consistoires fonctionnaient-ils bien? — Où en était l'œuvre, et n'y avait-il point de reproches à adresser aux prédicants? — Quand se tiendrait le synode? en quel lieu ne serait-il pas préférable de le convoquer plus tard et dans un endroit moins exposé aux recherches des troupes? Mille autres choses. Court ne tarissait point. Les prédicants recevaient chaque jour des lettres et répondaient. C'était un continuel échange de demandes et de nouvelles. Des hommes sûrs et le courrier parfois portaient les lettres, mais nul danger. Elles étaient adressées à des personnes tierces qui étaient dans la confidence et se chargeaient de les remettre à leurs destinataires, ou bien elles portaient des noms d'emprunt. Lorsque Durand écrivait à Court, il marquait sur l'enveloppe le nom de Delingèbe. Les autres proposants se livraient en cette matière aux caprices de leur fantaisie : « A M. Court, écrivaient-ils, vicaire de l'Eglise sous la croix; à Monsieur Ax, Cx, bon berger en son logement; à Monsieur Court, avocat pour le grand Roy en son conseil spirituel en Languedoc. » Chose touchante que les

sentiments de mutuelle affection, de mutuel support qui se manifestaient dans ses lettres. Lorsqu'il ne s'agissait plus d'affaires ecclésiastiques, ces hommes écrivaient des pages d'un charme infini et d'une exquise délicatesse. Il faut lire surtout les lettres que s'adressaient Duplan, Corteiz et Court; on trouverait difficilement malgré les défauts de la forme, quelque chose de plus simple, de plus noble. Ce ne sont que des conseils, des exhortations, des appels, mais qui rappellent les épîtres des Pères par l'énergie et par la tendresse. Avec les proposants surtout qu'il regardait comme ses fils, Court entretenait une correspondance suivie. Il leur traçait leur conduite, leur donnait des conseils, et leur indiquait des livres à lire; il les réprimandait quelquefois et réparait leurs fautes. En 1725, quelques plaintes s'étaient élevées contre le proposant Gaubert. Court lui écrivit aussitôt qu'il quittât son Eglise et allât porter son ministère dans un autre quartier. L'ordre déplut et Gaubert s'insurgea. Plusieurs lettres furent échangées : « Vous vous mettez en colère, dites-vous, répondit Court. Il ne faut pas le faire, Dieu le défend, et cela vous ferait mal. » Légère ironie, conseils, tendresse paternelle, rien ne manquait à ces épîtres écrites au courant de la plume, sans prétention. Et cependant, malgré cette affectueuse sollicitude, un sentiment de jalousie germait chez quelques-uns. On supportait difficilement sa supériorité; elle commençait à devenir à charge, encore qu'on n'en voulût pas convenir. Il y avait paru dans les démêlés qui suivirent la nomination de Duplan à la députation. Il y parut encore après. On lui suscita mille ennuis, en identifiant la cause de Duplan à la sienne. Tout ce bruit quelquefois attristait Court profondément.

Et cela c'était peu. Mais combien l'horreur de cette vie vagabonde devenait épouvantable quand le prédicant avait, comme Corteiz, une femme, une famille! Corteiz était marié à Genève et aimait tendrement sa femme. Depuis longtemps il n'avait pas reçu de ses nouvelles, et il errait tristement, demandant à ses correspondants habituels s'ils n'avaient point

reçu de lettre à son adresse. On avait partout répondu négativement. Alors, à bout de courage, il écrivit à un marchand de Genève, son compère : « Si ma femme est vivante, je la prie de m'écrire, et si elle ne peut pas, vous aurez la bonté de le faire, et m'apprendrez son état et celui de ma petite. Si ma femme n'a pas d'argent pour payer la nourrice, vous lui en donnerez et nous serons toujours en bon compte. » Enfin il reçut les lettres de sa femme; elles étaient restées un mois à Montpellier. Quelle joie! « Je glorifie de tout mon cœur le grand Dieu de ce qu'il vous a délivré des maladies, des peines...; qu'il plaise à la bonté divine de vous rétablir vos forces, et vous donne toute la patience dont vous avez besoin! » Un autre jour, il apprit que sa mère était morte et que le prêtre avait refusé de la recevoir dans son cimetière « parce qu'elle n'avait pas voulu porter les marques de la bête. » Un autre jour, que son enfant, une petite fille, venait de s'éteindre dans les bras de sa mère, loin de lui : « Je n'ai jamais pu l'embrasser sur la terre, écrivait-il; j'espère de la miséricorde de Dieu qu'elle jouit d'une parfaite paix dans le ciel avec notre divin époux. »

Ainsi, fuir sans cesse comme un bandit, avoir l'oreille aux écoutes, craindre le passant, voir sans cesse se projeter sur la route l'ombre de l'échafaud, et avec cela se sentir l'âme torturée par cet épouvantable supplice : l'anxiété! Que faisaient-ils? Vivaient-ils encore? Fallait-il craindre, fallait-il espérer? Plus tard une lettre arrivait, longtemps attendue : c'était la mort de la mère, celle de la fille. Brisé, on s'arrêtait sur le bord du chemin, on pleurait. Mais quoi! n'était-ce pas chose indigne que de se livrer à la douleur, quand la voix austère de Dieu vous appelait à consoler des douleurs plus grandes encore, celles des persécutés et celles des victimes! On reprenait sa route et on convoquait une assemblée. C'était la vie. Elle paraissait cependant douce et pleine d'attraits. Oh! la joie du devoir accompli!

Il faut revenir à Antoine Court. Depuis son mariage, il

avait eu trois enfants. Sa femme, en 1727, habitait Uzès. Un jour le nouveau commandant de la ville vint à passer avec son secrétaire et un de ses gens devant la maison de Mademoiselle Pagès. Il s'arrêta, fit quelques questions aux voisins, et continua son chemin. Grande peur! Court se rappela ce qu'avait récemment écrit Duplan à sa femme : « Je crains à tout moment qu'on ne vous enlève. » Il courut au-devant d'elle et la pria de partir pour Genève. Au commencement de l'année 1728, il écrivait : « Ma Rachel est errante, elle n'habite plus la maison; une vente a été passée sur partie de ses biens, à la faveur d'une permission que nous avons obtenue de la cour. La permission a été jugée bonne, la vente l'est aussi. Ma Rachel n'attend que ce prix ou d'avoir mis quelque autre arrangement à cette affaire, pour faire voile vers l'heureuse cité. » Elle ne partit cependant qu'en 1729, avec deux de ses enfants, et arriva à Genève seulement dans le mois d'avril.

Séparation terrible pour Antoine Court. Il aimait tendrement sa femme et se voyait désormais séparé d'elle et par la longueur du trajet, et par l'imminence du danger. D'ailleurs il la sentait malade, et sa douleur en était accrue. Ce fut alors qu'il conçut le dessein d'aller la rejoindre. « Ces fréquentes indispositions et un grand nombre d'autres choses, lui écrivait-il, augmentent le désir que j'aurais de vous voir. » Il prépara donc son départ et se disposa à quitter la France.

Cette détermination presque subite et dans de pareilles conjonctures, étonne et elle étonna ses coreligionnaires. Il est nécessaire de l'expliquer. Depuis son séjour à Genève, Court avait souvent, sans doute, souhaité d'aller se fixer à l'étranger. L'amour de l'étude, le désir de déployer son activité sur un plus grand théâtre, le soin des Eglises, tout l'y poussait. Il avait toujours cependant résisté à la tentation. Au commencement de 1729, encore qu'il fût traqué de tous côtés, et que beaucoup le sollicitassent de fuir, il s'était décidé, on le sait, à rester en France, à braver les périls croissants. « Le

berger qui voit le loup et qui s'enfuit est un mercenaire, » avait-il dit à Duplan. Mais le départ de sa femme fut pour lui comme un coup de foudre. Dans sa solitude et son isolement, tous les projets, tous les desseins, tous les rêves qu'il avait jadis formés apparurent subitement à son esprit, éclairés d'une vive lumière, la lumière de son amour.

L'état, en effet, du protestantisme, prospère sans doute, n'était point florissant encore. Comment le rendre plus satisfaisant? Quel moyen pour arriver à ce but? Travailler à réchauffer la piété et à organiser la discipline? Il l'avait fait depuis sa plus tendre enfance, et les résultats obtenus étaient parfaits. La limite du possible était atteinte, on ne pouvait guère la dépasser. Mais éveiller l'attention de la France et la piété des puissances étrangères, former une cohorte de jeunes pasteurs instruits et disposés au martyre, faire entendre dans la grande mêlée du dix-huitième siècle la voix de la tolérance, demander à grands cris le règne de la justice, c'était la seconde et la plus importante partie de l'œuvre, et voilà ce qu'il restait à faire. Court le dit quelque part.

Expliquant les motifs qui le poussèrent à quitter la France : « Je voulais, dit-il, contribuer de tout mon pouvoir, en prenant soin de ma famille qui était depuis six mois à Genève, à l'établissement d'un séminaire, aider aux études des jeunes gens qui y seraient envoyés, les diriger sur la manière de gouverner l'Eglise et sur les moyens qu'il y aurait à suivre pour les progrès de la religion ; faire ce qui dépendrait de moi pour faire consacrer ces jeunes gens dans les académies étrangères ; établir des correspondances avec toutes les Eglises du royaume ; contribuer à ce que le nombre de ces Eglises augmentât tous les jours ; les aider toutes autant que j'en serais capable par mes lumières et par mes conseils ; rassembler les matériaux pour la composition d'une histoire destinée à transmettre à la postérité les miracles qu'une Providence aussi magnifique dans ses voies qu'impénétrable dans ses vues avait opérés en faveur d'une Eglise dont un puissant roi avait

résolu la perte, et qu'il s'était félicité d'avoir éteinte; mettre ensuite les matériaux en œuvre ; faire enfin tout ce qui dépendrait de moi en faveur de ceux que la persécution chasserait de leur patrie, et forcerait à chercher des asiles sur des bords étrangers. » Grand et magnifique programme! Après les ténèbres c'était le grand jour. Le protestantisme allait s'affirmer, prendre place au soleil.

Donc, vers la fin du mois d'août 1729, Antoine Court, accompagné de Claris, jeune proposant qu'il affectionnait entre tous, se dirigea lentement vers la Suisse où devait s'écouler la seconde partie de sa vie.

Il avait alors trente-trois ans. Il était grand, assez bien fait, plein de force et d'énergie. Depuis quatorze ans il évangélisait le Languedoc. Au début de son ministère, il avait trouvé cette province dans une triste situation. Le protestantisme y était défiguré, la discipline méconnue, les protestants rares et découragés, les populations misérables et ignorantes; les prédicants couraient à l'aventure, les inspirés étaient en crédit. On sait quel était maintenant l'état dans lequel il la laissait. Sans doute, c'est à quoi il songeait, lorsqu'il parcourait une dernière fois ce pays qu'il avait traversé si souvent, et où il avait marqué la forte empreinte de son pas. Oui, certes, il avait le droit de se glorifier de son œuvre. Cette contrée lui appartenait; c'était son ouvrage, c'était son bien; il l'avait faite ce qu'elle était. De tous côtés les religionnaires effrayés lui disaient : « Vous nous abandonnez! » Mais lui, calme, répondait : « Oui, Jérusalem, si je t'oublie que ma dextre s'oublie elle-même; que ma langue s'attache à mon palais. » Car il n'abandonnait pas ce qui avait été l'objet de ses soins et le but de sa vie; il allait chercher au loin de nouveaux appuis et de nouveaux soutiens. En 1729, la devise des Eglises sous la croix avait été : « *Sauve-nous, Seigneur, nous périssons!* » Désormais, elles allaient graver sur leurs sceaux : « *Sous la croix, le triomphe!* »

EDMOND HUGUES.

DOCUMENTS INÉDITS ET ORIGINAUX

CATHERINE DE MÉDICIS ET LA SAINT-BARTHÉLEMY

D'APRÈS UNE LETTRE INÉDITE (1)

Nous avons trouvé à la Bibliothèque impériale, dans le manuscrit du fonds français coté 15,555, folio 139, une importante dépêche de Catherine de Médicis à M. du Ferrier, notre ambassadeur à Venise, sur la Saint-Barthélemy. Ce document présente à nos yeux un triple intérêt: la reine y déclare sans trop de circonlocutions avoir ordonné une exécution qui seule, suivant elle, pouvait punir la rébellion et la désobéissance de l'amiral de Coligny et de son parti, tout en daignant regretter que « sur l'émotion plusieurs aultres personnes de leur religion ont esté tuéz par les catholicques. » La reine ne repousse pas les bruits qui accusaient le roi d'Espagne d'avoir fait périr sa fille; enfin elle laisse clairement entendre que la pensée de recouvrer une liberté d'action suffisante pour pouvoir châtier Philippe II n'aurait pas été l'un des derniers mobiles ayant dicté le massacre du 24 août 1572: « et pour le regard, dit-elle, de ce que me mandez de celluy qui a fait mourir ma fille, c'est chose que l'on ne tient pour certaine; mais elle le seroit, le roi monsieur mon dit fils *n'en pouvoit faire la vengeance* en l'estat que son royaume estoit lors; mais à présent qu'il est tout uny, il aura assez de moyens et de forces *pour s'en ressentir quand l'occasion s'en présentera.* » Cette lettre répond à une dépêche de M. du Ferrier, dont l'original existe aux archives impériales de Saint-Pétersbourg, dans le volume coté nº 110 des documents, où M. le comte de La Ferrière-Percy l'a découvert. Dans son savant rapport sur sa mission en Russie, M. de La Ferrière indique en ces termes la lettre de l'ambassadeur à la mère des trois derniers Valois: « De celui-ci, j'ai rapporté une lettre très-hardie; il ne cache pas à Catherine de Médicis qu'à l'étranger on lui attribue, ainsi qu'à son fils, le duc d'Anjou, la pensée de la Saint-Barthélemy, et qu'on a lieu de s'étonner qu'elle se soit mise du côté de Philippe II, de celui, qui, aux yeux de l'opinion publique, *passe pour le meurtrier de sa fille.* »

Elisabeth de Valois, fille de Henri II et de Catherine de Médicis,

(1) *Journal officiel* du 12 mai 1870. On croit devoir reproduire ici, revu sur l'original, un document sur lequel on reviendra prochainement. (*Réd.*)

naquit le 13 avril 1545; elle avait été destinée à don Carlos, fils de Philippe II, roi d'Espagne; mais ce prince, devenu veuf pour la seconde fois, demanda la main de la fiancée de son fils, et il l'épousa le 22 juin 1559. On connaît la dramatique existence de l'infant et sa mort, en 1568. La reine, qui lui avait toujours montré la plus affectueuse tendresse, succomba également le 3 octobre de cette année. Le bruit se répandit immédiatement que Philippe II, jaloux de sa sympathie pour don Carlos, l'avait fait empoisonner. Il ne paraît pas qu'au premier abord, cette sinistre rumeur ait trouvé grande créance à la cour de France. Dès le 15 novembre, Catherine chargeait M. de Fourquevaulx, notre ambassadeur, de s'occuper immédiatement de négocier le mariage de sa seconde fille avec le roi d'Espagne. « Encore que je désire comme mère, lui écrivait-elle, de voir, s'il est possible, sa sœur au mesme lieu, n'est-ce que cela ne m'ostera la douleur que j'en ressens; mais étant mère et obligée au roy leur père comme je suis, je doibs chercher non pas mon reconfort (car à tant de maux que j'ay, la mort est le plus beau que je sçaurai avoir), mais pour le bien de ce royaulme à qui j'ai tant d'obligations, et la conservation de la paix entre les deux roys, tous les moyens pour essayer d'y parvenir. »

Le 23 novembre, elle revenait à la charge: « Votre opinion est bonne de dire qu'encore que le roy d'Espagne veuille ma fille, qu'il nous vouldra le faire trouver bon. Je ne me soucie de toutes leurs mines, pourveu que je feusse assurée qu'il l'épousât et ne nous tînt, comme l'on dit, longtemps le bec en l'eau. Je vous prie y user des meilleurs moyens, et si discrètement qu'on ne puisse appercevoir que rien ne vienne de notre consentement; car les filles faut que soient demandées par les hommes, et non les aller offrir, et principalement de tel lieu, mais vous pouvez soubs main traiter cecy avec des serviteurs en quels il se fie. » Les intrigues échouèrent, les ministres espagnols préférant donner à leur maître une fille de l'empereur plutôt qu'une sœur de Charles IX, « parce qu'il paroissoit que ces filles du roy Henri tardoient beaucoup à avoir des enfants. »

Est-ce cet échec qui disposa la reine à accueillir volontiers les bruits odieux qui couraient sur son gendre? Est-ce une conviction réelle qui la faisait s'exprimer de la sorte? Toujours est-il que jamais aucun historien n'avait songé à mettre en avant une pareille cause au massacre des protestants, et que cependant elle est bien nettement formulée par Catherine elle-même. ÉDOUARD DE BARTHÉLEMY.

Monsieur du Ferrier, j'ay veu ce que m'avez escript par vostre lettre du XVIe de septembre, de l'opinyon que aucuns ont que ce

qui a esté exécuté en la personne de l'admiral et de ses adhérans a esté à l'instigation de moy et de mon dit fils le duc d'Anjou, avec touz les discours qu'il vous ont faict la dessus du tort que par ce moyen a esté faict à mon dit fils, à l'endroict des princes protestants qui avoient tant désiré de le faire et eslire empereur, et de ce que j'avois mieulx aymé ruyner ce royaume en me vengeant de l'admiral que de l'augmenter et me ressentir du mal de celluy qui a fait mourir ma fille, lequel par ce moyen s'est agrandi de telle façon que luy seul à présent commande à tous les austres princes chrestiens, sur quoy je vous ay bien voulu advertir, que certainement je n'ay rien fait, conseillé ny permis en cecy que ce que l'honneur de Dieu, le devoir et l'amytié que je porte à mes enfants me commandent, d'aultant que aiant l'admiral depuis la mort du feu roy Henri, mon seigneur, monstré par touts ses actes et depportements qu'il ne tendoyt que à la subversion de cest estat et à oster la couronne au roy monsieur mon fils et à ses frères, à quy légitimement, comme vous sçavez, elle appartient, et que, au lieu de le recognoistre comme subject, il s'estoit si bien estably et agrandy en ce royaulme qu'il y avoit le mesme pouvoir et commandement que luy à l'endroit de ceulx de sa religion; tellement que estant rebelle à son prince, il a prins par force les villes, tenues et gardées, contre luy et en sa présence et celle de son frère, n'ayant point craint de donner plusieurs batailles et aultres causes de la mort d'un si grand nombre de personnes qui ont esté tuées pour ceste occasion; et encore despuis la dernière paix et édit de pacification il a conspiré sy malheureusement contre la personne de son roy, de moy et de ses frères, comme les princes étrangiers et ung chascun en seront bientôt esclaircis au vray par le procez qui en est déjà commencé et sera bientost jugé en sa court de parlement à Paris, que je m'assure que l'on dira que le roy mon dit seigneur et fils a faict ce qui appartenoit à sa grandeur, estant roy et prince souverain, et que l'admiral estant si fort et puissant en ce royaulme comme il estoit, ne pouvoit être autrement puny de sa rébellion et désobéissance que par la voye que l'on a esté contrainct d'exécuter, tant en sa personne que de ceux qui tenoyent son party, aiant esté bien marriz que sur l'émotion plusieurs aultres personnes de leur religion ont esté tuéz par les catholicques qui se ressentoyent d'infinis maux, pilleries, meurtres et aultres méchants actes que l'on avoit

exercés et commis contre eux durant les troubles. Mais enfin, grâce à Dieu, tout est appaisé, en sorte que l'on ne recognoit plus en ce royaume que ung roy et sa justice, qui est rendue à ung chascun selon le devoir et l'équité; étant bien résolu pour les maulx que ont apporté en icelluy la diversité de religion de ne souffrir plus qu'il y en ayt d'autre que la sienne; et quand à ce qui me touche à moy en particulier, encore que j'ayme uniquement tous mes enfants, je veulx préférer, comme il est bien raisonnable, les fils aux filles. Et pour le regard de ce que me mandez de celluy qui a fait mourir ma fille, c'est chose que l'on ne tient point pour certaine, et où elle le seroit, le roy monsieur mon dit fils n'en pouvoit faire la vengeance en l'estat que son royaulme estoit lors; mais à présent qu'il est tout uny, il aura assez de moyen et de force pour s'en ressentir quand l'occasion s'en présentera; et m'asseure que quand les princes protestants auront bien seu la vérité et consulté tout ce que dessus, ils continueront à l'endroit de mon dit fils la même volonté qu'ils avoient auparavant que ceci feust advenu. Et pour le regard de la royne d'Angleterre, le roy mon dit seigneur et fils n'a point eu aucune volonté et intention de rompre la bonne intelligence, paix et amitié qui est entre nous, et elle et les deux royaulmes, ains la veult maintenir et conserver entièrement, et ne fault point craindre que quelque investiture que le pape luy en veuille bailler, comme il vous a esté dit, qu'il se laisse ainsi persuader ni que il y entende aucunement, ne voulant rien prétendre ny usurper sur ses voisins, sinon en royaulmes, pays et seigneuries où il aura droict ou qui lui escherront par succession. Pour le regard de ce que me mandez, pour l'élection du roy de Pologne, et ce qui en a esté fait du cousté de l'empereur, et aussy les propos que le légat de notre saint-père vous en a tenu en faveur de mon dit fils le duc d'Anjou, et que S. S. feroit plus pour luy que pour nul aultre, si elle sçavoit qu'il y voulsist entendre, je vous prye, M. du Ferrier, luy dire que nous le prions de s'y employer de tout son pouvoir, et que en ce faisant S. S. obligera grandement tant envers elle que le saint-siége, toutz nous aultres, qui est le roy, son dit frère et moi (?), et que en ce que nous aurons moïen de le recognoistre envers ledit légat, nous le ferons en tout ce dont il nous voudra requérir. Quand à la préseance pour le roi monsieur mon fils, c'est chose qui luy est due et dont toutz les roys ses prédécesseurs ont paisi-

blement jouy. Et ne faut point que vous soyez en doubte que le roy rumpe avec le grand seigneur pour entrer à la Ligue, d'autant qu'il veut entretenir l'amitié qu'il a avec lui, et ne peut penser à aucune entreprise de dehors que premièrement il n'ayt rétabli le dedans de son royaulme, qui a bon besoin de repos et de se remettre et fortifier durant quelques années.

Priant Dieu, etc...

CATHERINE.

Escript à Paris, le 1er jour d'octobre 1572.

LES TRISTES PEINES, INTERROGATIONS ET CONFESSION DE FOY

DE JEAN-FRANÇOIS MESNARD DE MARENNES

A LA ROCHELLE, EN 1756 (1)

Monsieur,

Je vous adresse, selon votre désir, la seconde partie du petit manuscrit dont la première a paru dans le *Bulletin* de janvier dernier (p. 26.)

Si le touchant récit des misères du pauvre tailleur de Marennes n'a pas l'originalité si caractéristique du dialogue théologique de la femme inconnue avec l'ancien évêque de La Rochelle, il m'a paru contenir diverses particularités qui ne sont pas sans intérêt, en dehors même de ce mépris des formes légales remplacées par l'arbitraire et les plus cruelles rigueurs, de cette commission spéciale, présidée par l'intendant, substituée aux tribunaux ordinaires dont l'indulgence paraissait trop grande. Mais n'y a-t-il pas quelque chose d'extraordinaire dans cette défense de publier le jugement de condamnation, dans cette étrange singularité d'un banni qui ne peut obtenir d'exécuter sa peine? Cette *bourse* commune, dont parle l'intendant, ne révèle t-elle pas dans le parti protestant une organisation régulière, survivant à toutes ses épreuves? Quel contraste entre la ferme franchise de l'accusé sur tout ce qui le touche et sa discrète réserve sur ce qui peut compromettre ses coreligionnaires, qu'il ne consent à nommer que lorsque la fuite les a mis à l'abri des persécutions! Et cet imprenable ministre Gibert, qui est partout et qu'on ne peut saisir nulle part! Si ces réunions privées

(1) Ce doit être le même personnage que celui dont il est question dans le rapport de 1749, publié dans le *Bulletin* de novembre 1869, p. 539.

dans des maisons particulières n'ont rien qui étonne, n'y a-t-il pas lieu d'être surpris d'apprendre que les assemblées protestantes qui avaient lieu à Paris chaque dimanche avaient une telle notoriété qu'un petit tailleur de province passant dans la capitale, en était informé et pouvait y assister? A quelle occasion s'était répandue dans la Saintonge cette croyance générale que la liberté de leur culte était enfin rendue aux protestants, qui y ajoutaient assez de foi pour entreprendre de construire publiquement un temple, auquel chaque fidèle était heureux d'apporter sa pierre?

Agréez, Monsieur, l'expression de mes sentiments tout dévoués.

E. JOURDAN.

Un mercredy, 19e novembre 1755, à dix heures du matin, M. Théfaville, grand prévost de La Rochelle, vient à ma maison, accompagné d'un archer, sans être armés, et me dirent d'aller avec eux parler à M. l'intendant (1), qui étoit ce jour-là à Marennes, pour faire son département, étant en la maison de M. Vallet de Salignac, négociant. Comme je m'en allois, le Saint-Esprit mit en mon cœur les paroles de Jésus-Christ, qui dit : « Quand vous serez menez devant les magistrats et les puissances à cause de moy, pour me servir de témoin devant eux et devant les nations, ne vous mettez point en peine ni comment vous parlerez, ni comment vous devez dire pour votre défense; car ce que vous devez dire vous sera inspiré à l'heure même. Ce n'est point vous qui parlerez, mais l'esprit de votre père parlera pour vous. »

Etant arrivé, M. l'intendant me demanda : Comment vous appelez-vous? Je répondis : Monsieur, je m'appelle Mesnard.

D. Est-ce donc vous, dit-il, qui avez demandé deux maçons pour travailler au temple qui se bastit en Arthoüan (2), et connaissez-vous ces gens-là?

R. Il est vray que j'ay demandé ces maçons, mais je ne sçais point positivement leurs véritables noms; d'ailleurs j'ay crû que cela étoit une chose permise, vu que chacun le publioit par les rues, et même plusieurs catholiques romains le l'assuroient aussy fortement que nous avions notre liberté; sans quoy je n'aurois jamais été contre les ordres.

(1) Jean Baillon, chevalier, seigneur de Servon, Courtis-Boidon et autres lieux.

(2) On se rappelle qu'au mois de juillet 1754, il avait été tenu à Arthouan une assemblée du Désert. Voir le numéro de novembre, p. 542.

D. Est-ce vous qui gardez la bourse, ou sçavez-vous ceux qui la gardent?

R. Ce n'est point moy qui garde la bourse, ny ne sçais ceux qui la gardent; je ne sçais pas même s'il y en a.

D. Sçavez-vous sur quel terrain est basty ce temple et connoissez-vous les entrepreneurs? Et y a-t-il longtems que vous avez vu M. Gibert, ministre (1), et sçavez-vous où il se retire?

R. Monsieur, je ne me suis point informé à qui appartient le terrain où l'on bastit ce temple, ni ne sçais qui sont les entrepreneurs. Il y a longtemps que je n'ay pas vu M. Gibert; je ne m'informe point où il se retire : cela ne sònt point de mes affaires.

M. l'intendant me fit passer dans une autre chambre, avec un cavalier pour me garder. Aussy-tost je vis paroître Guillaume Guillon fils, aussy de Marennes, accompagné d'un cavalier, accusé comme moy pour fait de religion. A onze heures, on nous monta à cheval, ayant les menottes, et en un tems des plus affreux par l'abondance de pluye et du grand vent qu'il faisoit, étant accompagnés de cinq autres archers. A midy, nous ayant ôté les menottes, on nous mit au cachot à Brouage, petite ville gardée par des soldats invalides. M. l'intendant ayant écrit par le brigadier de maréchaussée à M. de Gué, lieutenant du roy et commandant de la ville et garnison, de nous mettre au pain et à l'eau, et qu'on nous gardât sûrement avec une sentinelle, défendant que personne ne nous parlât, ni que nous parlassions à personne, nous deffendant de lire et d'écrire quoy que ce soit, M. le commandant répondit qu'on n'avoit pas accoutumé de traiter les bourgeois de cette façon. Je vais, dit le commandant, les mettre à la solde du roy. Chose qui fut faite; le reste des ordres fut aussy exécuté. Si tôt on doubla la garde au poste de l'avancée, qui est à la porte royale, où il n'y avoit point de sentinelle; on en posa une et une autre à la porte du cachot.

Nous faisions venir de nos maisons et de la ville des vivres qu'on nous apportoit deux fois le jour, étant visitez par quatre soldats, la bayonnette au bout du fusil, qui entroient dans le cachot avec l'officier et le sergent de garde.

Etant dans ce triste lieu, dans le plus fort de l'hyver, qu'il ne

(1) Le *Bulletin* a donné de longs renseignements sur ce ministre du Désert, qui parvint à échapper à toutes les recherches, fut condamné par contumace et pendu en effigie (V. t. III, p. 195 et suiv., et t. VI, p. 335 et suiv.). Il avait remplacé les ministres Pradon et de Bessé.

cessa non plus de pleuvoir. Du côté du soleil levant, la mer y montoit, et comme ce cachot n'est qu'une voûte, l'eau y entroit en chaque fente de pierre, dégoûtant sans cesse, les remparts étant sur le cachot : enfin, nous étions entre deux eaux. Il pleuvoit partout, jusque sur notre lit, en quatre endroits, qui étoit exposé sur un peu de paille par terre ; ayant aussy les latrines au même lieu, qui empoisonnoient ; et tout le reste du cachot étant extrêmement sale de toutes sortes d'infections. Nous ayant accordé du feu et de la chandelle le même jour, 19, 20, 21 et 22, et le 23 on n'en donna plus, et même on nous refusa des vivres le soir. Enfin on nous regardoit et l'on nous traitoit comme sy nous étions ou avions été des scélérats ou malfaiteurs. De façon même que ma femme, père, mère, parens et amis, n'avoient pas la permission d'avancer nous parler pour nous donner notre nécessaire, soit linge ou autre chose pour la vie. Il falloit avoir la permission du commandant, major, aide-major, officier ; et le sergent de garde étant avec ceux qui avoient affaire à nous, accompagné de quatre soldats, la bayonnette au bout du fusil, tous dehors, encore les repoussant et les insultant aussy bien que nous.

Le 19e janvier 1756, la solde manqua jusqu'au 29e. Pendant ce tems-là, M. de la Porte, major, écrivit à M. de Lortie, à Marennes, subdélégué de M. l'intendant, qu'il n'avoit qu'à envoyer de l'argent pour ses prisonniers, sans quoy qu'il alloit les mettre dehors. M. le major ayant reçu de l'argent nous paya nos dix jours de faute, continuant chaque jour les cinq sols.

Le 15 février, on nous accorda, le soir, jusqu'à huit heures, un peu de braise et de la chandelle. Enfin, après avoir souffert cruellement dans ce triste lieu, l'iniquité et l'humanité poussa encore leur courroux et leur rage plus avant.

VOYAGE DE LA ROCHELLE.

Le 2e mars, à six heures du matin, sept cavaliers de maréchaussée, nous ayant fait sortir dudit cachot, nous transférèrent à La Rochelle en les prisons royales, étant emmenotés comme criminels. A six heures du soir, y étant entrés, on nous ôta les menottes ; aussitôt on nous mit en la chambre du secret, et le lendemain, à huit heures du matin, on nous mit les chaînes aux pieds, pesant environ au moins vingt-cinq livres.

Le 4e, à onze heures du matin, on me fit monter en la chambre pour passer à l'interrogation par devant M. Beaupreau (1), rapporteur, en présence du greffier, ayant les fers aux pieds et aux mains.

Après avoir fait serment de dire la vérité, il me souvint de ce que dit Jésus-Christ : « Quiconque me confessera devant les hommns, le Fils de l'homme le confessera aussy devant les anges de Dieu. »

D. Comment vous appelez-vous? me dit le rapporteur.

R. Monsieur, je m'appelle Jean-François Mesnard.

D. Quelle profession faites-vous?

R. Monsieur, je suis tailleur de ma profession.

D. Etes-vous marié?

R. Oui, Monsieur.

D. Comment s'appelle votre femme?

R. Elle s'appelle Anne-Elisabeth Babinot, de Riberou, paroisse de Saujon.

D. Qui vous a épousé? et en quel endroit avez-vous épousé?

R. C'est Monsieur Gibert, ministre, qui m'a épousé au Désert.

D. Avez-vous votre certificat de mariage?

R. Monsieur, je ne l'ay point icy.

D. Ah! le bel adoüage? dit le rapporteur.

R. Monsieur, je ne suis point adoüé; je suis fort bien épousé, en présence d'un nombre suffisant de bons témoins.

D. Qui a conduit votre femme pour la faire épouser?

R. C'est un nommé Jean Peltant (2) qui étoit son oncle. Il est à présent à Amsterdam avec sa femme, attendu que l'on le persécutoit.

D. N'avez-vous pas connoissance de ce qui est arrivé à Pierre Gailliot, votre oncle, et n'est-il pas aux galères? et de ce qui est arrivé à Pierre Mansaud; n'est-il pas votre parent, le tout pour fait de religion?

R. Je n'ai point vu ce qui est arrivé à l'un ni à l'autre. Pierre Gailliot est mon oncle par alliance; il n'a point été condamné pour

(1) Jean-François-Ignace Cadoret de Beaupreau, nommé lieutenant particulier, assesseur criminel au présidial en 1745.

(2) Un de ceux sans doute que nous avons vus, en 1754, à l'assemblée d'Arthouan. (V. numéro de novembre, p. 542 et 543.) La *France protestante* cite un Paul Peltant, de la Saintonge, qui était aux galères en 1689 pour cause de religion, et qui devait être sinon le père de celui-ci, du moins de la même famille.

les galères; il luy a été permis de vendre son bien et s'est retiré à Amsterdam, avec sa femme, son fils et Pierre Mansaud. A présent ils sont en lieu de tranquillité. Pierre Mansaud ne m'est rien; d'ailleurs ils n'ont pas souffert les prisons et les persécutions pour leurs crimes non plus que moy. Monsieur, je vous prie de faire des perquisitions de ma vie et de mes mœurs, de quelle façon je me suis toujours conduit; s'il y a quelqu'un qui puisse vous faire aucune plainte contre moy.

— Dit M. Beaupréau : Je ne vas pas chercher ces choses-là.

D. Avez-vous des enfans?

R. Oui, Monsieur, j'ay deux enfans.

D. Qui les a baptisez?

R. Ce sont Messieurs les vicaires de Marennes qui doivent les avoir baptisez.

D. Avez-vous été aux assemblées? Et y a-t-il long-tems que vous avez vu M. Gibert, ministre?

R. Monsieur, je me suis trouvé trois fois à ces assemblées, mais il y a longtemps que je ne l'ay pas vu.

D. Mais n'y avez-vous pas été quelqu'autre fois?

R. Oui, Monsieur, partout où j'en ay trouvé. Etant à Paris même, j'y allois tous les dimanches (1).

— Dit le rapporteur, en se mettant en colère : Je ne vous parle pas de ces choses-là!... répétant deux fois les mêmes paroles. — Hé bien, répondis-je, pourquoy me les demandez-vous donc?

D. Avez-vous été lire auprès des malades?

R. Monsieur, je ne suis point capable d'exhorter un malade.

D. Avez-vous été à ces assemblées ou sociétés de religionnaires, et s'en est-il fait chez vous? Avez-vous lu quelque chapitre et avez-vous fait la prière?

R. Monsieur, j'ay été trois ou quatre fois aux sociétés qui se faisoient en chaque maison. Une fois elle s'est tenuë chez nous, où il y avoit environ de sept personnes des villages, qui entrèrent en ma maison, le soir, parce qu'il pleuvoit, pour se mettre à couvert. Ils me demandèrent si je voulois leur permettre qu'ils lussent quelque chapitre dans le Nouveau Testament, et leur dis que ouy. Et les

(1) Dans des enquêtes précédentes, un grand nombre de témoins et d'accusés avaient déclaré de même que c'était une croyance générale que la liberté de leur culte venait d'être rendue aux protestants.

autres fois que j'ay été à ces sociétés, c'étoit aux villages près de chez nous. Je n'y ai lu qu'un chapitre dans le Nouveau Testament, comme chacun faisoit; mais je ne suis point capable de faire de prières.

D. Connoissez-vous les personnes où vous avez été et ceux qui ont été chez vous?

R. Ce sont des paysans, hommes et femmes. Ils me connoissent bien, pour moy je ne les connois que de vuë, mais je ne sçais point leurs noms.

D. Avez-vous connoissance du temple d'Arthoüan, et sçavez-vous à qui appartient le terrain sur lequel est bâti ce temple?

R. Monsieur, j'ay bien connoissance de ce temple, mais je ne sçais à qui appartient le terrain sur lequel il est baty.

D. N'avez-vous pas connoissance que le 20e novembre 1755 qu'on a jeté par terre les murs de ce temple qui étoit commencé et qu'on a brûlé quelque bois?

R. Monsieur, je n'ay garde d'en avoir connoissance, attendu que je suis pris le 19e.

D. N'est-ce pas vous qui avez demandé deux maitres maçons à louer le 29 octobre 1755? Et vous leur avez dit de prendre des vivres pour deux jours et les avez conduits sur la place du temple, en Arthoüan, et vous leur avez dit : Tenez, voilà l'endroit où vous devez travailler, c'est-à-dire du côté du village.

R. C'est vray qu'entendant dire qu'il y avoit peu de maçons, je demandai ces deux maitres pour deux jours, croyant véritablement que nous avions notre liberté et que cela nous fut permis; c'étoit un bruit parmy tout le monde, chacun assuroit la même chose. Sans quoy je n'aurois pas été contre les ordres, ny n'aurois pas demandé ces deux maitres maçons. C'est vray que je leur ay dit de prendre des vivres pour deux jours. J'ay été avec eux; mais ce sont des païsans qui étoient près de nous qui dirent : Il faut qu'ils travaillent de ce côté-là. Je ne connois point ces gens-là, attendu qu'il n'y a pas longtems que je suis de retour au païs.

D. Puisque vous les avez été chercher et conduits, c'est donc vous qui les avez loués et qui avez fait marché avec eux?

R. Monsieur, lorsqu'ils étoient sur la place, je fus au cabaret; pendant mon absence quelqu'un fit marché avec eux, je ne sçais qui c'est. Preuve que ce n'est pas moy : ils dirent eux-mêmes que

l'on leur avoit promis 25 sols par jour et quatre pintes de vin blanc et qu'ils devoient être payés le lendemain, veille de la Toussaints, sur la place. Le lendemain que je les eu conduits, on leur retrancha la moitié de leur vin, qui étoit le vendredy : Ils ne peuvent pas dire de m'y avoir vu ce jour-là, car j'étais chez nous...

(Suivent plusieurs questions et réponses sans intérêt pour éclaircir ce point.)

D. N'avez-vous pas travaillé à ce temple et n'avez-vous pas tenu le cordeau ?

R. Ouy, j'y ai travaillé un jour, en portant quelques pierres, comme plusieurs le faisoient ; mais je n'y ai point tenu le cordeau.

D. Qui sont ceux qui commandoient les ouvriers? et connoissez-vous les entrepreneurs? Y connoissez-vous quelqu'un?

R. Il y avoit plusieurs personnes, hommes et femmes, et plusieurs paysans qui tiroient des pierres. J'en connois quelques-uns de vue, mais je ne sçais point leurs noms.

D. Vous ne voulez donc pas nommer personne? vous voulez donc périr pour les autres?

R. Monsieur, je ne puis répondre que pour moi-même : l'on périt lorsqu'on fait mal et lorsqu'on l'a mérité. Grâce à Dieu, ce n'est pas là ma crainte.

D. N'avez-vous pas payé d'autres ouvriers?

R. Monsieur, vous devez le savoir.

D. Eh bien ! je les ferai venir pour comparoitre devant vous.

R. Monsieur, c'est ce que je demande qu'ils puissent dire la vérité en toutes choses.

(Les 26 et 31 du même mois eurent lieu entre l'inculpé, son coaccusé Guillon et cinq maçons des confrontations dont le récit ne présente rien d'intéressant.)

Le 21e juillet, M. l'intendant étant accompagné de dix autres juges, à onze heures du matin, je montai à la chambre pour être interrogé. Devant ces messieurs, M. l'intendant me demanda : Avez-vous connoissance du temple d'Arthoüan?

R. Ouy, Monseigneur.

D. C'est vous qui avez conduit cinq maçons sur la place d'Arthoüan, et leur avez dit de prendre des vivres pour deux jours et avez fait marché avec eux?

R. Il est vray, Monseigneur, que j'ay conduit les cinq maçons dont

il est question; mais ce n'est point moy qui ay fait marché avec eux. Preuve que ce n'est pas moy : même il y en a deux qui n'ont pas été payés par moy. Je n'étois pas non plus obligé de payer les autres que ces deux, car je n'étois rien dans toute cette entreprise et l'argent que j'ay donné sort de ma poche : je le regarde comme perdu.

— Le rapporteur prenant la parole, dit à l'assemblée des juges : Il est vray, il y en a deux qui n'ont pas été payés par luy.

M'ayant fait retirer ensuite, on fit mon jugement.

Ayant retourné en prison, je me joignis aux autres quatre frères qui étoient en prière et qui furent aussy jugés ce même jour. Nous demandâmes à Dieu le secours de ses grâces, et de vouloir nous soutenir contre les tentations de Satan et du monde, et de persévérer constamment, jusqu'à la mort, en la sainte vérité et de luy être toujours fidèle tout le tems de notre vie, pour obtenir la couronne de gloire et pour recevoir ces consolantes paroles de Jésus-Christ qui dit : « Qui persévérera jusqu'à la fin sera sauvé; venez, les bénys de mon père, posséder en héritage le royaume des cieux, qui vous a été préparé dès la fondation du monde. Nous lûmes aussy pendant notre prière le psaume CXL, applicatif à notre sujet :

O Dieu, réprime l'insolence
D'un ennemy malicieux;
Sauve-moy de sa violence
Et de ses desseins furieux, etc.

A trois heures, on me fit remonter avec Guillon, compagnon de ma douleur, devant M. le rapporteur et le greffier pour ouïr la lecture de notre sentence, qui portait que Guillaume Guillon était condamné à être banny pour trois ans hors de la généralité de La Rochelle, et de payer un écu d'amende envers le roy, et moy j'ay été condamné à être banny à perpétuité hors du royaume, avec confiscation de la moitié de mes biens pour tenir lieu d'amende, tous les fraiz du procès préalablement pris et levez.

On nous accorda, de bouche, huit jours pour faire nos affaires et ensuite de nous retirer pour suivre notre ban. Ayant retourné en prison, nous nous rejoignîmes à nos frères qui étoient continuellement en prières. Ils furent aussy jugés ce mesme jour, où Guillaume Corporron fut condamné à être banny à perpétuité et la moitié de ses biens confisquée au profit du roy; Jean Gendre fut condamné à un écu d'amende envers le roy, et Sébastien Gravaud fut condamné

à être marqué et aux galères à perpétuité, avec confiscation de la moitié de ses biens. Et comme le pauvre Gravaud avoit les fers aux pieds, ayant une barre de deux pieds de long qui l'embarrassoit beaucoup pour pouvoir marcher, l'inhumanité et la cruauté fit qu'on ne voulut point luy ôter ses fers. On le conduit sur la place pour le marquer dans cette triste situation, ne pouvant marcher qu'avec grande peine; chose qui jamais ne s'est vue, car lorsqu'un voleur ou assassineur est condamné à être fouësté ou marqué, on luy ôte ses fers avant que de le conduire à la place. Mais enfin apparemment que le crime de Gravaud étoit plus grief que ceux-là, vu que l'on ne luy a pas ôté. O Dieu, c'est à toy qu'appartient la vengeance!

Les choses étant faites, et l'ayant retourné en prison, nous remerciâmes Dieu tous unanimement et nous lûmes le chapitre V des Actes des apôtres, où ils furent tous remplis de joye de ce qu'ils avoient été trouvés dignes de souffrir des opprobres pour le nom de Jésus-Christ; nous lûmes aussy le psaume LVIII, convenable à notre circonstance en ces mots :

Malheureux juges que vous êtes,
Répondez-nous de bonne foy :
Prononcez-vous selon la loy?
Est-ce bien le droit que vous faites?
Hommes mortels, prétendez-vous
Rendre ainsy la justice à tous!

A six heures du soir, on m'ôta les chaînes des pieds, après les avoir gardées depuis le 3 mars 1756 jusqu'au 21 juillet suivant, les ayant gardé nuit et jour, étant extrêmement fatigué de la pesanteur et de l'embarras qu'elles me faisoient, pesant environ au moins 25 livres. Le lendemain, à onze heures du matin, le greffier vint me décroüer, et je sortis de prison. Enfin, j'ay donc été en prison sans que l'on ne m'ait signifié ny decret de prise de corps, ny arrest d'attribution. J'en ay aussy sorti sans que l'on m'ait signifié ma sentence ou jugement. J'ay donc été obligé, trois jours après, d'envoyer chez l'imprimeur chercher un jugement comme chacun faisoit, attendu qu'il ne faisoit que d'être imprimé, étant défendu d'être publié et affiché tant à La Rochelle qu'en toute la généralité.

Sitost j'écrivis à M. Baillon, intendant, pour qu'il m'accordât un passeport pour sortir librement du royaume, pour suivre mon ban, attendu que mon jugement ne me désignant aucunement, ny ma taille, ny ma figure n'étant spécifiez, simplement que mon nom,

— encore étant signé le 21 may 1756 pendant que j'ay été jugé le 21 juillet suivant : voyez pourquoy on a advancé deux mois, ne mettant nullement le sujet de ma condamnation, quel en est le motif? — M. l'intendant ne voulut pas m'accorder de passeport, et l'on traita que je pouvois rester dans le royaume tranquille.

Enfin, sitost que j'ay été jugé, dès le lendemain, Messieurs de la régie avec leurs assistants, ont entré dans ma maison et ont tout évantérisé; ils ont mis la moitié de la maison au profit du roy, de même que la moitié des meubles et des effets qu'ils ont évantérisez à leur fantaisie, attendu que je n'étois point encore de retour de La Rochelle, non plus que ma femme. C'étoit donc une piraterie dans ma maison; chacun de ces malheureux emportoit. Enfin, M. Paillet fils (1), près voisin, se rendit dépositaire volontaire et les mit dehors de la maison. J'ay donc procédé pendant huit années avec ces messieurs de la régie, où pendant les quatre premiers mois, j'ay eu mes portes fermées, crainte qu'ils n'enlevassent mes meubles et mes effets, et qu'ils ne les fissent vendre comme ils me menaçoient de le faire, et pendant les neuf premiers mois, j'ay été deçà et delà, n'osant pas paroître, étant toujours comme sur l'équilibre, et craignant qu'ils entrent en brisement de porte et que je n'eusse été pris... Enfin, pendant les huit années que j'ay procédé avec Messieurs de la régie, il m'en a coûté beaucoup en frais et d'argent envoyé à Paris..., tellement qu'au bout de huit années, lassé de cela, j'ay été obligé, en vertu d'une requeste de M. l'intendant, d'opter avec la régie et de leur compter pour l'évaluation de la moitié de ma maison et pour le quart des meubles et des effets, comme on avoit traitté; et qu'on a marchandé comme on fait à la chair lorsqu'elle est sur un banc. J'ay donc compté à Messieurs de la régie 453 livres, 9 sols, 6 deniers.

Cher lecteur, je ne nomme pas icy tous mes frais et mes dépenses, qui se montent à une somme considérable; je n'écris point icy toutes les peines et les fatigues et les chagrins qu'a eus ma pauvre femme, âgée alors de dix-huit ans, voyageant sans cesse à la pluie, au vent, au froid, au chaud, à toutes sortes de tems, et allant sans cesse importuner quelques amys. Si ma femme n'a pas souffert les prisons, elle a bien souffert des inquiétudes et des mortifications en

(1) Pierre-Elisée Paillet, négociant, fils d'Elisée et de Thérèse Faneuil, marié à Marie Rasteau, comme lui d'une famille protestante.

ayant deux enfans dans ce tems-là auxquels il falloit penser de nourrir et entretenir, et n'ayant ny revenu de biens ny de fortune. Enfin toute la consolation de ma pauvre femme étoit dans la miséricorde du Seigneur et dans les larmes qu'elle versoit secrètement, de peur de donner occasion à ses ennemis d'en rire; car elle en avoit de toutes parts et qui se disoient même ses amis; mais c'étoit des amis fâcheux, qui lui disoient comme à Job que c'étoit notre imprudence qui nous avoit attiré ce mal, et que puisque nous étions obligez de quitter le royaume, qu'ils nous conseilloient de partir au plus vite. Mais nous avons eu plus de prudence : je n'ay pas voulu partir sans en donner avis à la cour, où pendant plusieurs années j'ay demandé un passeport pour pouvoir sortir librement du royaume, avec ma femme et mes enfans, et qu'il me fût permis de vendre le reste de mon bien, ou bien que l'on m'accordât une lettre de réhabilitation pour rester tranquille dans le royaume; mais enfin jamais la cour ne m'a fait aucune réponse, sinon que les magistrats supérieurs de la province m'ont dit que ce n'étoit point un crime, que ce n'étoit qu'une désobéissance; ainsy que je n'avois qu'à rester tranquille en toute sûreté, et que le roy n'avoit pas besoin de perdre ses sujets, et que l'on me regardoit comme bon citoyen et fidèle sujet.

UN MARIAGE MIXTE EN 1788.

Troyes, le 9 octobre 1869.

Cher Monsieur,

Dans une visite à mon ancienne paroisse de Luneray, j'ai passablement butiné pour le *Bulletin*.

Je vous envoie dès aujourd'hui un document inédit assez curieux, provenant de M. Mordant, pasteur à Rouen, poursuivi pour avoir béni un mariage mixte en 1788.

Si j'avais eu plus de temps, je serais revenu plus riche. Mais plusieurs autres pièces, dont je vous enverrai plus tard copie, vous intéresseront certainement.

Votre bien dévoué,

E. Berthe.

A Monseigneur l'intendant de la Généralité de Rouen

Monseigneur,

Le nommé Pierre Mordant, bourgeois de Rouen, de la religion protestante, vient aujourd'hui se jetter aux pieds de Votre Grandeur et vous supplier instamment, Monseigneur, de lui accorder votre puissante protection.

Dans le moment où le suppliant ne cessait de rendre en son particulier et avec ceux de sa communion, de justes actions de grâces à Sa Majesté, pour la loi sage et bienfaisante qu'elle a donnée en leur faveur au mois de novembre 1787, il se trouve poursuivi de la manière la plus rigoureuse à l'occasion d'un mariage fait en la ville de Rouen, suivant les formalités prescrites par cette loi auquel le suppliant a consenti de donner la bénédiction.

Voici, Monseigneur, la narration des faits, suivant la plus exacte vérité :

Le jeudi 13 février dernier, le nommé Jacques Antoine Muller, non catholique, de la ville de Saint-Gall en Suisse, établi et domicilié en la ville de Rouen, depuis quinze années, où il fait un commerce considérable, vint trouver le suppliant et lui communiquer le dessein qu'il avait de contracter un mariage avec Anne-Julie Picquenot, de la religion catholique. Le suppliant ne pouvant lui donner aucun conseil, ledit Muller se transporta chez M. le lieutenant général du bailliage de Rouen pour savoir s'il pouvait faire la publication des bans de son mariage suivant les formes prescrites par l'édit de Sa Majesté du mois de novembre 1787.

En l'absence de M. le lieutenant général, le sieur Corbin père, doyen des conseillers, ayant accordé dispense de deux publications de bans, le sieur Corbin fils, aussi conseiller, fit le dimanche 15 aux paroisses de Saint-André et de Saint-Etienne, la grande église de Rouen, la troisième et dernière publication. Les bans furent levés sans opposition, et le mardi 17, le sieur Corbin père reçut la déclaration de mariage dudit Muller suivant les formes prescrites par l'édit de Sa Majesté.

Le vœu de la loi était rempli. Le mariage était légal, condition seule que la loi impose; mais le mariage à la vérité, n'est ni condamné ni approuvé par la loi. Elle se tait sur les mariages mixtes,

le juge seul peut l'interpréter. Le suppliant n'a aucune juridiction, aucune inspection sur la conduite du magistrat.

Le suppliant fut requis de donner la bénédiction nuptiale. Il y consentit, il est vrai, mais avec répugnance.

La cérémonie se fit à huit heures du soir dans une chambre du nommé Abraham, le jeune maître menuisier, rue des Filles-Notre-Dame, paroisse Saint-Maclou de Rouen, en présence des familles des époux et de leurs amis, au nombre d'environ quarante personnes. Laditte Picquenot ne quitta point sa religion. Le rit non catholique fut observé.

La lecture du cinquième chapitre de l'épître aux Ephésiens, celle de quelques psaumes, et un discours abbrégé sur les devoirs réciproques des époux, constituèrent l'essence de la cérémonie.

C'est pour avoir donné cette bénédiction nuptiale, et exhorté des époux à remplir leurs devoirs, que le suppliant se voit poursuivi aujourd'hui avec la dernière rigueur.

M. le Procureur général du Parlement de Rouen, sur un mémoire que les curés de laditte ville lui ont présenté, a requis une enquête contre le suppliant.

Vingt témoins ont fait leurs dépositions qui ont dû être conformes aux faits que le suppliant a l'honneur de vous annoncer. Cependant la grande Chambre a lancé contre lui le 13 du présent mois de mars, un décret de *prise de corps,* ainsi que contre Thomas Couturier, négociant, rue Porche-Fourrée, paroisse Saint-Maclou, et un décret de comparance personnelle contre ledit Abraham le Jeune, pour avoir permis la bénédiction de ce mariage dans *sa maison à porte fermée,* ce qui les jettent les uns et les autres dans des alarmes et des craintes cruelles, et qui les portent tous ensemble à se jetter aux pieds de Votre Grandeur.

Les suppliants ont appris que le réquisitoire de M. le Procureur général et le décret qui en est la suite sont fondés sur un édit de Louis le Grand, rendu au mois de novembre 1680, qui fait défense aux catholiques de contracter mariage avec ceux de la religion prétendue réformée. Cet édit existe, il est vrai; mais il ne dénonce aucune peine à ceux qui feront la bénédiction de pareils mariages, dans le temps même où ceux d'entre les prétendus réformés qui pouvaient la donner, avaient une juridiction civile.

Aujourd'hui que Sa Majesté accorde un état civil à ses sujets

non catholiques, c'est le magistrat qui a cette juridiction. — La seule peine que Louis XIV décerne contre les contrevenants, c'est de *déclarer tels mariages non vallablement contractés et les enfants qui en proviendront illégitimes et incapables de succéder aux biens, meubles et immeubles de leurs pères et mères.*

Si Sa Majesté n'a point abrogé cet édit, elle a prévenu dans sa sagesse que de semblables mariages pourraient se contracter dans son empire; mais elle n'a pas jugé à propos de les proscrire dans sa nouvelle loi. Si les suppliants sont coupables, c'est par erreur involontaire et pourquoi n'en ont-ils pas été tirés par leurs accusateurs? Pourquoi les curés de Saint-André et Saint-Etienne, la grande église, qui ont su à l'avance qu'un pareil mariage était projetté, ceux qui l'ont vu publier à la porte de leurs églises, ceux qui n'ont fait aucune opposition à cette publication, ceux qui sont les juges naturels des sacrements! ceux qui doivent compte au magistrat de leur conduite! pourquoi par une simple réclamation au Juge royal, n'ont-ils pas arrêté le mal dans sa source?

C'est cette erreur involontaire des suppliants, ce sont ces formalités observées et prescrites par la nouvelle loi, qui les jettent dans des craintes mortelles et qui répandent une allarme générale parmi ceux de leur communion. Au lieu de la tolérance que Sa Majesté leur a accordée et dont elle veut les faire jouir, ils se voyent de nouveau livrés à des persécutions cruelles et poursuivis par des voyes de violence que Sa Majesté proscrit dans le préambule de son édit.

C'est dans un siècle de lumière, dans un siècle pacifique que les suppliants perdent leur liberté, qu'ils se voient réduits à l'affreuse alternative d'errer de lieu en lieu, ou de se voir renfermés dans des prisons obscures. C'est dans ce siècle qui s'honore d'avoir donné le jour à *Louis le Bienfaisant*, que des sujets fidèles qui immoleraient pour leur prince leurs biens et leurs jours, se voyent contraints d'abandonner des familles chéries, des épouses tendres et éplorées, des enfants à peine sortis du berceau, des amis nombreux et attachés, pour cause de religion, religion sainte et pure qui ne respire que le support, la paix, la charité.

Dans le vif sentiment de leurs maux, les suppliants vous conjurent, Monseigneur, de les prendre sous votre protection puissante, d'intercéder pour eux auprès de Sa Majesté, afin qu'elle

fasse cesser toute poursuite, leur rendre leur liberté, et ils ne cesseront de faire des vœux ardents pour la conservation des précieux jours de Votre Grandeur.

Présenté le 16 mars 1788.

Pour copie conforme :

E. BERTHE, pasteur.

Troyes, le 9 octobre 1869.

BIBLIOGRAPHIE

LES HUGUENOTS DU SEIZIÈME SIÈCLE, par A. SCHAEFFER.

Notre siècle se distingue par le réveil des études historiques. Faire revivre les faits, les personnages et les idées d'autrefois, mettre en lumière la physionomie des époques qui ont précédé la nôtre, éclairer le présent par le souvenir des temps passés, tel est le but que se propose maint esprit sérieux. Parmi les âges écoulés, il n'y en a aucun qui présente plus d'intérêt et qui soit plus riche en enseignements multiples que le XVIe siècle, animé du souffle puissant de la Réforme et offrant le spectacle héroïque d'un peuple sacrifiant tout pour les biens les plus élevés de l'humanité : la vérité de l'Evangile et la liberté de la conscience. L'histoire de la Réforme française, bien que les grands traits en soient généralement connus, ne saurait être assez étudiée ; car une foule de faits remarquables, presque inaperçus, méritent d'être mis en relief et d'être conservés à une postérité reconnaissante. Combler en partie cette lacune, raconter en trois cents pages l'histoire intime des huguenots, « exposer les principes et les sentiments qui firent palpiter leurs cœurs, faire connaître leur vie, au sein de la famille, dans l'arène des luttes politiques, sur le domaine de l'art, de la littérature, de la science ; raconter leur ardeur guerrière et les souffrances de leurs martyrs ; exalter les hautes qualités morales qui les distinguèrent, sans voiler leurs défaillances ; aider enfin par ces récits, au triomphe de la plus excellente des causes, de l'affranchissement des consciences et des cultes, » voilà le but que s'est proposé le savant pasteur de Colmar.

Le plan de M. Schaeffer est heureusement conçu : son livre se compose en effet de deux parties ; la première consacrée à la foi, la seconde à la vie des huguenots du XVIe siècle. L'auteur commence par retracer la période la plus pure de cette histoire, « l'âge d'or » de la Ré-

forme française qui s'étend jusqu'en 1562. C'est l'époque où les huguenots portèrent la croix, où ils préférèrent souffrir la persécution et la mort plutôt que de recourir aux armes de la chair, et où le sang des martyrs enfantait de nouveaux croyants. La Réforme était devenue en France, comme en Allemagne et en Suisse, une nécessité; ce n'étaient pas les mœurs seulement, mais les croyances avant tout qui avaient besoin d'être réformées; l'auteur publie de curieuses révélations sur la corruption du clergé catholique et les abus de la cour romaine. Ces témoignages ne sauraient être mis en suspicion, car ils émanent de catholiques sincères, qui déploraient, bien avant le XVIe siècle, l'état de décadence de l'Eglise. Mais que d'obstacles la Réforme rencontra sur son chemin! Il en coûtait à cette époque de faire profession ouverte de l'Evangile. Mais ces obstacles n'arrêtèrent pas les âmes affamées de justice et de vérité. Même de faibles femmes montrèrent un courage sublime en face des plus grands dangers; témoin cette héroïque Charlotte-Arbaleste, qui fut plus tard la femme de Duplessis-Mornay. Où les huguenots puisèrent-ils leur force et leur constance? Ils avaient, nous dit M. Schaeffer, de fortes convictions; ils obéissaient à leur conscience ou plutôt à leur foi, éclairée par la lecture de la Bible, qui pour eux était le « livre de vie et la seule règle des chrétiens, » selon la belle définition de Calvin. Ce fut cette foi à l'Evangile qui décida François Lambert, d'Avignon, à quitter la vie monastique et à embrasser la Réforme; ce fut cette foi qui dicta à Jeanne d'Albret sa belle lettre à Charles IX, où elle déclarait qu'elle « aimerait mieux de descendre à la condition de la plus petite damoiselle de France, que de sacrifier à la grandeur de sa famille son âme et celle de son fils. » Ce fut cette foi qui appela à la « vocation du martyre » cet humble colporteur Nicolas Ballon, brûlé à Paris en 1558; ce fut cette foi enfin qui fortifia jusqu'à son dernier soupir cette jeune et courageuse Philippine de Luns, dont le *triomphe fut si admirable*, pour parler le langage du Martyrologe.

Cette foi se manifesta non-seulement dans la vie des huguenots, mais encore dans celle des congrégations; elle servit de point de départ à la confession gallicane, à la sévère discipline et à l'organisation de l'Eglise réformée, qui trouva son couronnement dans les synodes. La discipline se distingue par sa rigueur; la censure, la suspension de la cène, l'excommunication sont les principales peines ecclésiastiques, mais toujours une porte reste ouverte au pécheur repentant, et tout dans l'ensemble comme dans les détails de la constitution réformée nous fait connaître l'esprit sérieux qui animait les huguenots et les traits distinctifs de leur vie religieuse.

Un puissant moyen d'action sur les masses ce fut les Psaumes de Marot, dont un grand nombre furent mis en musique par Goudimel, d'après des mélodies aimées du peuple. Les psaumes exercèrent une influence immense et conquirent, de même qu'en Allemagne, bien des âmes à l'Evangile. Ils eurent au début un grand succès, même à la cour; François I[er] aimait à les chanter; il en récitait encore à son lit de mort; Henri II affectionnait, comme grand chasseur, le psaume XLII; Catherine de Médicis même chantait souvent le sixième. Mais les psaumes soutinrent aussi les huguenots dans leurs épreuves; ils en savaient la plupart par cœur; ils les chantaient dans les prisons, sur le chemin de l'exil, en allant aux supplices, et la plupart des récits du Martyrologe se terminent par la mention du psaume chanté jusqu'à leur dernier soupir, par les courageux confesseurs de l'Evangile.

Rien de plus instructif que le parallèle entre les mœurs catholiques et réformées tracé par M. Schaeffer. L'état moral de cette époque est effrayant; licence et dépravation à la cour et dans les hautes classes de la société, ignorance et préjugés chez le peuple, tels sont les caractères distinctifs de la France catholique du XVI[e] siècle. Florimond de Rémond, l'adversaire décidé de la Réforme, et l'honnête Lestoile, tous les deux catholiques convaincus, sont obligés d'en convenir dans leurs écrits. Et le clergé, loin d'exercer une influence salutaire, avait le premier donné l'exemple du relâchement des mœurs. Dans un discours prononcé en 1560 à Fontainebleau, en présence du roi François II, l'évêque de Valence compare l'état du clergé catholique à celui des ministres protestants, et avec une rare franchise il reconnaît l'infériorité du premier, tombé « en si grand mépris que l'homme d'Eglise à peine ose confesser de quel état il est. » Comme contraste, qu'on lise la description de l'Eglise de Strasbourg, telle que nous la fait en 1525 Gérard Roussel, qui avait trouvé dans la cité du Rhin un accueil hospitalier, ou celle de l'Eglise de Troyes par Nicolas Pithou, ou celle de l'Eglise de Saintes, parmi laquelle vécut l'illustre Bernard Palissy, et on se sentira vivement ému; le levain nouveau avait partout pénétré et fait lever la pâte, et c'était comme un retour au siècle apostolique, de l'aveu de Florimond de Rémond, que certes on ne suspectera pas de partialité à l'égard des huguenots. Les vertus *fortes* et les vertus *aimables*, selon l'heureuse distinction de M. Schaeffer, apparaissent également chez les réformés. Que de traits sublimes ou touchants, que d'exemples de fidélité, de constance, de charité, d'abnégation, apparaissent dans leur vie! Dans les circonstances les plus difficiles Jeanne d'Albret montre un courage viril; sa fille Catherine de Bourbon, dans une sphère tout autre, mais non moins dangereuse pour l'âme, professe fidèlement

l'Evangile, à Paris comme à Nancy, au Louvre auprès de son frère Henri IV, comme dans la capitale du prince de Lorraine, qu'elle a dû épouser pour satisfaire aux exigences de la raison d'Etat. Une héroïne d'un autre genre, c'est l'épouse de Coligny, la noble Charlotte de Laval, qui succombe à Orléans, victime de son dévouement pour les soldats malades et mourants. Les hommes du XVIe siècle pratiquèrent eux aussi non-seulement les vertus viriles, mais encore celles qui sont l'ornement des faibles et des humbles de ce monde. Si l'intrépidité et la constance d'un Coligny excitent à juste titre notre admiration, n'oublions pas qu'il fut en même temps le plus loyal des hommes, et qu'il ne crut pas à la duplicité de ses adversaires, ce qui fut la cause de sa mort. Si La Noue fut le plus vaillant capitaine des huguenots, il poussa en même temps l'abnégation jusqu'à souffrir silencieusement à La Rochelle la plus grave des insultes, et le désintéressement jusqu'à refuser la donation d'une terre que lui offrait Henri de Navarre, attendu que les affaires du Béarnais étaient en trop mauvais état. Si Calvin « prenait un ton tranchant jusqu'à l'arrogance, quand, la Bible à la main, il croyait parler au nom de Dieu, » il montrait une humilité extrême « quand il jugeait ses propres actes. » Témoin les admirables paroles adressées sur son lit de mort aux ministres et aux magistrats de Genève. Il n'y a rien de plus grand dans l'histoire.

Un reproche bien injustement adressé aux huguenots du XVIe siècle, c'est d'avoir été ennemis des arts, des lettres, des sciences. Certes les temps agités dans lesquels ils vécurent, étaient peu favorables au développement des arts de la paix. Néanmoins le protestantisme français du XVIe siècle a produit dans tous les domaines de la vie intellectuelle des hommes qui l'illustrèrent. Bernard Palissy, l'humble potier de la Saintonge et le courageux confesseur de l'Evangile auquel il resta fidèle jusqu'à sa mort dans les donjons de la Bastille ; le célèbre helléniste Casaubon, si savant à la fois et si pieux ; l'illustre Ramus, le propagateur des études philosophiques, qui périt d'une façon si tragique à la Saint-Barthélemy ; les Estienne, les pères de l'imprimerie française ; les illustrations du barreau Cujas et Hotman, le maître en chirurgie Ambroise Paré, les historiens Théodore de Bèze et Agrippa d'Aubigné, les représentants de la poésie et de la musique sacrée Clément Marot et Goudimel, ne sont-ils pas des preuves vivantes que les protestants, malgré les tourments d'une vie agitée, excellaient dans toutes les sciences et dans tous les arts, et qu'ils savaient allier à un rare degré la science et la piété ? Si la France au XVIe siècle avait embrassé les idées de la Réforme, ou du moins ne les avait pas combattues par le fer et par le feu, sa place était marquée à la tête des nations.

Le tableau de la famille est retracé par M. Schaeffer avec un charme tout particulier; c'est une page de la vie intime des huguenots qui se déroule aux yeux du lecteur, et les traits qu'elle contient sont d'autant plus précieux qu'ils sont pour la plupart extraits de lettres nullement destinées à la publicité. Quelle union chrétienne que celle de Duplessis-Mornay, qui en épousant Charlotte-Arbaleste n'avait eu égard ni au rang ni à la fortune, mais avait estimé « que la principale chose était les *mœurs* de ceux avec qui l'on avait à passer sa vie, et surtout la crainte de Dieu et la bonne réputation. » Quel sérieux et quelle piété profonde éclatent dans le caractère de sa femme, quand elle lui demande pour cadeau de noce un *Traité de la vie et de la mort!* Quelles précieuses révélations ne renferme pas la Bible de famille des Mornay, si bien décrite par M. Read dans le *Bulletin!* Quelle résignation touchante ne montrent pas les deux époux à la nouvelle de la mort de leur fils, le marquis de Bauves, à l'occasion de laquelle Mornay composa pour consoler sa femme, son beau traité des *Larmes!* Et si nous dirigeons nos regards vers un autre intérieur, vers celui de Coligny, les mêmes traits apparaissent à nos yeux. L'amiral célébrait lui-même soir et matin le culte de famille, auquel assistaient ses hôtes et tous ses serviteurs; avant la célébration de la cène il exhortait ceux de sa maison à se réconcilier; il fut le modèle des époux et le meilleur des pères. On ne peut lire sans émotion sa dernière lettre à sa seconde femme, Jacqueline d'Entremont, datée du 18 août 1572, peu de jours avant la Saint-Barthélemy. Ses enfants de leur côté témoignèrent l'amour le plus filial à leur belle-mère, captive du duc de Savoie, durant de longues années, et ne cessèrent de poursuivre sa délivrance.

Le mérite de M. Schaeffer est d'avoir su habilement résumer dans un cadre harmonieux une multitude de faits et de récits épars dans de nombreux ouvrages anciens et modernes; c'est une espèce d'anthologie historique, résultat de longues et patientes lectures, destinée à faire connaître dans ses traits principaux, sous une forme attrayante et facile, l'émouvante histoire des huguenots, au grand public qui souvent l'ignore. L'auteur est de son temps. Il est noblement épris de cette liberté de conscience qui a reçu de si cruelles atteintes dans le passé, et que méconnurent parfois ceux-là mêmes qui en étaient les martyrs. Le respect de la liberté de conscience, telle est à ses yeux la conclusion naturelle de l'histoire des huguenots. Il est à notre avis, un autre enseignement non moins important à retirer de leur vie; c'est la foi inébranlable des huguenots, qui enfanta ces prodiges d'héroïsme chrétien qu'on admire en eux; c'est cette foi fondée sur l'Ecriture sainte qui ne saurait, de nos jours, être trop recommandée comme la source la plus féconde

de toute vertu supérieure. Cela dit, nous ne pouvons que recommander au public l'excellente étude que nous venons d'esquisser. C'est un bon livre qui s'ajoute à notre littérature historique. Puisse-t-il rencontrer l'accueil dont il est digne!

JULES RATHGEBER.

LE PROTESTANTISME DANS LE MACONNAIS ET LA BRESSE, AUX XVIe ET XVIIe SIÈCLES; — FRANÇOIS BONNIVARD. SA VIE ET SES ÉCRITS, par EDMOND CHEVRIER. Mâcon, imprimerie d'Emile Protat. 1868. 111 pag.

Je suis tout surpris que cette notice sur le protestantisme dans le Mâconnais et la Bresse, n'ait pas encore été annoncée dans le *Bulletin,* toujours à l'affût et d'ordinaire si bien au courant de tout ce qui peut intéresser ses lecteurs. Car le sujet de cet opuscule comme l'esprit qui y règne, ont droit à toute notre attention.

L'auteur est catholique, hâtons-nous de le dire; mais combien nous voudrions en rencontrer de cette hauteur d'esprit et de cette indépendance de caractère! Il occupe une situation importante à Bourg, sa ville natale, et il emploie ses loisirs à de sérieux travaux d'érudition. M. Chevrier n'en est pas du reste à son coup d'essai. Il a déjà publié plusieurs ouvrages, dont quelques-uns d'assez longue haleine. Le sujet préféré de ses études c'est l'histoire des hommes et des institutions de la Bresse et du Bugey, et à ce titre, les protestants devaient avoir leur place dans ses recherches, comme ils l'avaient déjà dans ses sympathies, par leurs tendances libérales et leurs longues épreuves.

La Bresse et le Mâconnais, ces contrées où l'on ne compte plus de nos jours que fort peu de nos coreligionnaires, possédaient à l'époque de la Réformation des Eglises nombreuses et florissantes. Mâcon, Beaujeu, Belleville, Paray, Couches, Châtillon-les-Dombes, Pont-de-Veyle, Pont-de-Vaux, Bourg, avaient leur temple et leur pasteur. Ces différents noms figurent sur la liste des Eglises de la province ecclésiastique de Bourgogne, mais leur histoire était presque complétement inconnue. De Bèze lui-même ne nous apprend rien de celles de la Bresse, par la raison qu'à l'époque où il écrivait cette province ne faisait pas encore partie du royaume de France.

M. Chevrier a entrepris de combler cette lacune, et il l'a fait avec autant de soin que de succès. Il a tout particulièrement consulté les Actes des synodes provinciaux de Bourgogne jusqu'à présent inédits. Il les a découverts aux archives de l'hôpital de la petite ville de Pont-de-Veyle. Encore une mine nouvelle et, paraît-il, des plus riches à signaler

à nos chercheurs. Outre cette source si précieuse des procès-verbaux, on y trouve les papiers du consistoire de cette Eglise, une des plus importantes de la province, les registres des baptêmes, les livres des comptes, la liste des bienfaiteurs, etc. M. Chevrier a eu aussi entre les mains le registre des délibérations de l'Eglise de Bourg, de juin 1604 à 1617.

Il a également recherché, avec autant de patience que de sens critique, dans les historiens contemporains, tout ce qui se rapportait au protestantisme bressan. Il a eu recours aux registres municipaux de la ville de Bourg, voire même aux traditions locales et à quelques chansons, ces curieux et parfois fidèles échos des sentiments d'un autre âge.

Témoin une intéressante complainte en patois bressan, racontant par le menu la démolition du temple de la Reyssouze où se recueillait l'Eglise de Pont-de-Veyle. En voici les premiers couplets traduits littéralement :

L'an mil six cent quatre-vingt-cinq,
Le beau jour de la Saint-Martin,
Le temple de Reyssouze, obin !
N'eut pas heure joyeuse,
Vous m'entendez bien.

On commença pendant ce jour
A lui jouer un mauvais tour,
A lui faire la guerre, obin !
On le jeta par terre,
Vous m'entendez bien.

Le lendemain, qui fut jeudi,
Il fut à bas après midi.
Le monde en est bien aise, obin !
Hors Calvin et Bèze,
Vous m'entendez bien.

Avec ces divers moyens d'information, M. Chevrier a reconstitué l'histoire de ces Eglises, histoire brièvement racontée, mais pleine de vie et d'intérêt. On sent son cœur généreux battre pour les victimes, et de ces pages impartiales mais émues ressort l'impression même que désirait produire leur auteur : une salutaire horreur pour les excès du fanatisme religieux.

M. Chevrier ne se borne pas à raconter les épreuves des protestants mâconnais et bressans sur le sol natal. Il les suit sur la terre d'exil ; il s'attache à montrer ce que perdit leur province par la double émigration du XVIe et du XVIIe siècle. Ces réfugiés appartenaient presque tous aux plus notables familles du pays. Citons en première ligne les de Loriol, qui avaient occupé de grandes charges à la

cour de Savoie; les Chandieu, descendant du célèbre ministre de Henri IV et dont le sang se mêla à celui des Constant; les Dumont, aïeux du publiciste genevois; les Bouvrot, etc... Le dernier pasteur de l'Eglise de Mâcon, Samuel Uchard successivement retiré à Zurich et à Londres, fut un des personnages les plus influents du Refuge.

A ce travail sur le protestantisme dans le Mâconnais et la Bresse, se trouve jointe une étude sur François Bonivard, à l'occasion des savantes et belles publications de M. Revilliod, de Genève. Bonivard était originaire de Seyssel en Bugey. C'est là son titre à l'intérêt de notre érudit bressan, et le lien qui rattache ce second mémoire au premier, M. Chevrier se plaît à retracer la vie de ce vaillant défenseur de la liberté politique et religieuse. On sent qu'il aime cet esprit vigoureux et indépendant, ce vrai libéral, qui vante par-dessus tout le gouvernement démocratique, mais qui n'en cache pas le danger, à savoir cette peste de l'anarchie, « de laquelle naît une corruption beaucoup pire que celle des deux autres Etats. » En regard de cet aveu sur les maux inséparables de la licence, on ne saurait trop admirer cette belle définition de la liberté, « qui ne gît pas à faire ce qu'on veut si l'on ne veut ce que l'on doit. »

On ne peut qu'applaudir aux travaux d'histoire locale animés d'un esprit aussi généreux. Le passé devient ainsi une lumière pour le présent, et ses erreurs même sont un avertissement salutaire pour l'avenir. Il me semble voir dans le prisonnier de Chillon le type politique non-seulement de nos huguenots du XVIe siècle, mais de ces sages écrivains qui préparent dans nos provinces les plus reculées le triomphe progressif du droit et de la justice. M. Chevrier est de ceux-là. Puisse-t-il trouver un encouragement dans l'hommage de notre respectueuse sympathie et dans la main fraternelle que nous aimons à lui tendre.

PUYROCHE.

CORRESPONDANCE

LE SÉJOUR DE CLÉMENT MAROT A GENÈVE

A Monsieur Jules Bonnet, secrétaire de la Société de l'Histoire du Protestantisme français, *à Paris* (1).

Genève, le 23 avril 1870.

Cher Monsieur,

En lisant l'intéressant *Bulletin* qui se publie sous votre direction, j'ai rencontré parfois des appels adressés aux registres publics de Genève, ou plutôt aux personnes qui ont l'habitude de s'occuper de ces registres. Dans le numéro de février dernier, en particulier, à l'occasion de l'*Epistre de M. Malingre envoyée à Clément Marot*, vous vous demandez (p. 90) quelle fut la durée du séjour du traducteur des *Psaumes* dans nos murs. En profitant des données fournies par l'épître et par la réponse de Marot, vous établissez que ce dernier poëte dut arriver à Genève en 1542 et non en 1543, comme on l'avait dit, et qu'il y était encore en 1546; puis, remarquant que ces résultats concordent mal avec sa retraite à Chambéry, avec sa présence au camp de Cérisoles, en 1544, et la date de sa mort à Turin la même année, vous ajoutez : « Il y a là, semble-t-il, plus d'un mystère difficile à éclaircir, et sur lequel les registres genevois peuvent seuls jeter quelque jour. »

D'autre part, dans le *Bulletin* du 15 avril (p. 190), l'un de vos collaborateurs, M. O. Douen, en ayant recours à d'autres sources, pense prouver que Marot, arrivé à Genève dans l'hiver de 1542, n'y séjourna que quelque mois, trois au plus.

Désireux de vous montrer ma bonne volonté, en m'efforçant de répondre à votre appel, je me suis mis à fouiller dans les registres qui sont aux archives, et je viens vous annoncer que je n'ai su découvrir qu'un seul article relatif à Cl. Marot; le voici textuellement copié :

« Le sieur Clément Marot. A sa humble requeste, luy a esté permys de fère imprimer le livre intitulé l'*Enfert de Paris*, composé et revisité par Clément Marot. » (*Registres du Conseil*, vol. 37, f° 151, séance du 11 juillet 1543.)

(1) En attendant que nous puissions rendre compte de la dernière livraison des *Mémoires de la Société d'Histoire et d'Archéologie de Genève*, nous sommes heureux d'insérer la lettre suivante, comme un témoignage de la confraternité d'études qui unit notre Société à celle dont M. Heyer est le docte président.
(*Réd.*)

Voilà une date précise : le 11 juillet 1543, Marot habitait Genève, à moins qu'on ne veuille supposer que la requête fut envoyée de l'étranger, ce qui n'est nullement probable. D'ailleurs, si l'article ci-dessus rapporté n'apprend rien ni sur le moment de l'arrivée, ni sur la durée du séjour, il ne permet pas non plus de conclure que Marot ne vint qu'une seule fois dans notre ville. Quant au nom de l'endroit où il mourut, et à la date de sa mort, peut-être que l'un de vos savants collègues du Comité de l'Histoire du protestantisme français pourrait vous fournir des renseignements.

D'autres registres font mention du même personnage; ce sont ceux du consistoire. Les extraits rédigés par feu M. A. Cramer doivent être à votre portée : vous y verrez (p. 15 et 16) que quelques personnes furent citées à comparaître le 18 et le 20 décembre 1543. Il s'agissait de savoir si, dans une maison particulière désignée, on donnait à jouer : il fut simplement constaté que, environ cinq mois auparavant, Cl. Marot (que quelques témoins avaient pris pour un prédicant), Bonivard et plusieurs autres, y avaient joué aux dés et au trictrac, ce qui n'entraîna d'ailleurs aucune condamnation.

Vous le voyez, Monsieur, je ne suis pas en état, et à mon grand regret, de jeter de vives lumières sur la question qui vous intéresse. Quoique j'aie cherché consciencieusement, dans diverses sortes de recueils, je me garderai pourtant d'affirmer qu'on ne puisse rien trouver de plus, et naturellement si j'avais un jour meilleure chance, vous en seriez aussitôt informé. Au reste, il ne faut pas demander à nos registres plus qu'ils ne peuvent donner, et il n'est point étonnant qu'ils ne contiennent pas d'amples détails sur Cl. Marot, qui n'avait sans doute que peu d'affaires à traiter avec les magistrats de Genève. Aussi, à l'exemple de M. Douen, je ne médirai pas de ces registres, bien que, à parler franchement, ils m'aient souvent fait *enrager* (c'est bien le mot!) Mais je ne saurais me ranger à son avis quand il leur reproche d'être trop éloignés de Paris, et je déclare que je les considère comme très-bien placés là où ils sont.

Et vous, Monsieur, qui avez su tirer un si bon parti de nos collections historiques, les voudriez-vous aussi sur les bords de la Seine?... Lorsque vous venez dans nos contrées pour revoir un beau lac ou pour serrer la main à d'anciens amis, vous ne manquez guère de faire une visite à ces vénérables volumes qui tant de fois furent dans vos mains; vous les retrouvez toujours à votre disposition, mais vous pouvez reconnaître qu'on les apprécie ici et qu'ils sont d'une absolue nécessité pour les écrivains occupés de notre histoire locale, qui par tant de côtés touche à la vôtre. Non, n'en médisons pas; surtout ne désirez pas qu'on

leur fasse entreprendre un voyage qui leur serait fatal. Tels qu'ils sont, à la place qui leur est assignée, ils me procurent du moins l'occasion et le plaisir de vous renouveler aujourd'hui l'assurance de mon sincère attachement.

THÉOPH. HEYER.

UNE SOIRÉE HISTORIQUE

L'assemblée générale de la Société de l'Histoire du Protestantisme français trouve, chaque année, un heureux complément dans la soirée offerte par son président aux amis de l'œuvre qu'elle poursuit. C'est une occasion précieuse à tous, d'échanger, dans une causerie familière, des vues utiles au développement de la Société, de toucher à plus d'un point qui n'a été qu'effleuré dans le rapport annuel. La soirée du 14 mai dernier a offert un très-vif intérêt. Malgré la coïncidence de la réunion pour la colonie de Sainte-Foy, quatre-vingt-onze pasteurs ou laïques, de Paris et des départements, avaient répondu à l'appel de M. *Fernand Schickler*, et pris place dans les brillants salons, où de vénérables volumes, empruntés à la Bibliothèque du Protestantisme français, liturgies du Désert, registres des synodes, vieilles gravures évoquant les scènes d'un grand et douloureux passé, ne semblent pas déplacés à côté des tableaux de maîtres anciens et modernes, formant une collection justement admirée. Après quelques mots de remercîments aux amis qui ont bien voulu accepter son invitation, et témoigner par leur présence de l'intérêt qu'ils portent à l'œuvre historique, M. *Schickler* croit devoir indiquer les points qui se recommandent tout particulièrement à la sollicitude de la Société : Supplément de la *France Protestante*, matériaux pour une carte des Eglises réformées du XVIe siècle, publications spéciales distinctes du *Bulletin*, et prévues par le règlement; M. *Jules Bonnet*, entrant dans la voie ouverte par le président, signale d'utiles indications que l'on trouve parfois dans les documents en apparence les plus étrangers à notre histoire. C'est ainsi que le livre de comptes de la duchesse de Ferrare, qu'il a découvert dans des archives étrangères, révèle, par les dons de cette pieuse bienfaitrice, l'existence de plus d'une Eglise disparue sans retour. Rappelant ensuite les humbles commencements de la Bibliothèque du Protestantisme français, déjà si riche, le secrétaire y signale bien des lacunes que la Société doit combler sans retard, si elle veut faire de cette Bibliothèque une institution unique, que l'on viendra consulter avec fruit de toutes parts. Un budget régulier est pour cela nécessaire. Imitons l'exemple de ces bourgeois de Zurich, qui savent répondre par les dons les plus généreux à un simple avis de leur bibliothécaire, inséré dans la gazette. Le budget de la foi doit égaler celui du patriotisme, et les deux ici ne font qu'un. M. *Edouard Sayous* ne sera pas embarrassé pour trouver à nos fonds un emploi utile. Il expose, avec

autant d'élégance que de netteté, le plan d'une publication qui ferait grand honneur à la Société et aux lettres françaises. C'est une chrestomathie dans le genre de celle de M. Vinet, où l'on trouverait un choix des meilleurs morceaux des auteurs protestants, en prose et en vers, avec une notice sur chacun d'eux, et une introduction générale assez étendue. Ce recueil aurait le double mérite de nous instruire nous-mêmes et de révéler à la France des richesses ignorées, qui sont nos vrais titres de noblesse dans la grande famille française, trop habituée à nous considérer comme des étrangers. Le succès matériel ne pourrait manquer à un livre qui serait l'œuvre de tous, publiée sous les auspices de la Société. M. le pasteur *Bersier* émet le vœu que le Comité adresse un appel aux grandes Eglises étrangères dont l'histoire se lie par tant de côtés à la nôtre. Il plaidera volontiers notre cause dans un voyage qu'il compte faire prochainement aux Etats-Unis. Les Eglises presbytériennes, qui doivent tant à Calvin, qui ont gardé un si profond respect pour sa mémoire et déjà fait des sacrifices pour la réimpression de ses *Commentaires* à Paris, n'hésiteraient pas à s'associer à la réalisation de quelque grand projet d'une utilité générale. M. *Ch. Read* se rend l'interprète de la reconnaissance du Comité, qui sera heureux de confier un mandat spécial à M. *Bersier*. Deux projets de publication sont particulièrement mis en avant : la réimpression de l'*Histoire ecclésiastique*, de Bèze, et celle de l'*Histoire des martyrs*, qui serait une éloquente réponse au troisième anniversaire séculaire d'un jour néfaste, la Saint-Barthélemy. Sur ce sujet s'engage un entretien aussi intéressant qu'animé, auquel prennent part MM. les pasteurs *Eschenauer*, *Cruvellié*, *Puaux*, *Guillaume Monod*, ainsi que MM. *Read* et le comte *Jules Delaborde*. A propos d'un scrupule exprimé par M. *Puaux* sur la convenance de chercher des ressources à l'étranger pour une publication qui intéresse l'honneur de tous les protestants français, et à laquelle ils ne sauraient demeurer indifférents, M. *Monod* rappelle qu'il n'y a pas de frontières dans le monde spirituel, et que nous sommes tous les enfants d'un même Dieu et les citoyens d'une même patrie. La France a d'ailleurs contribué pour sa part à la glorieuse émigration qui a fondé la république américaine. Comme preuve, un membre ajoute que le ministre actuel des Etats-Unis à Vienne, M. Jay, est un descendant des réfugiés. Nulle hésitation donc sur ce point, et M. le pasteur *Puaux* semble lui-même de cet avis, quand il demande avec une ardeur toute huguenote à être notre premier collecteur. L'entretien général s'achève sur ce mot qui semble de bon augure pour l'avenir, et les invités de M. *Schickler* ne se séparent qu'après avoir goûté une fois de plus ce qu'il y a de doux et de fortifiant dans la communion des grands souvenirs historiques.

Paris. — Typographie de Ch. Meyrueis, rue Cujas, 13. — 1870.

BULLETIN

DE LA SOCIÉTÉ DE L'HISTOIRE

DU PROTESTANTISME FRANÇAIS

Collection complète (1re série), t. I. à XIV, prix : 150 francs.

—

Table générale des matières, prix : 6 francs. — On peut se la procurer séparément.

—

Les t. I à IV de la 2e série du *Bulletin*, formant quatre beaux volumes de plus de 600 pages, sont en vente au prix de 10 fr. chacun.

AVIS. — LES ABONNÉS DONT LE NOM OU L'ADRESSE NE SERAIENT POINT PARFAITEMENT ORTHOGRAPHIÉS SUR LES BANDES IMPRIMÉES SONT PRIÉS DE TRANSMETTRE LEURS RECTIFICATIONS A L'ADMINISTRATION.

AVIS. — Les quittances ont été remises le 15 mars à la maison chargée de les encaisser. Il en sera donc présenté aux personnes qui ont soldé leur abonnement *depuis cette époque*. Ces personnes, en les renvoyant, sont priées de mentionner au dos la cause de leur refus.

ANCIENNES COLLECTIONS

On peut se procurer les volumes parus du *Bulletin* aux prix suivants :

1re année, 2e —, 3e —, 4e —, 5e —, 6e —, 7e —, 8e —	10 francs le volume.
9e année, 10e —	20 francs le volume.
11e année, 12e —, 13e —, 14e —, 15e —, 16e —, 17e —, 18e —	10 francs le volume.

Chaque numéro séparé : 3 francs.

Un numéro détaché de la 7e ou de la 8e année : 5 francs.

On ne fournit pas séparément les numéros des 9e, 10e, 11e, 12e et 13e années.

Une collection complète (1852-1869) : 190 francs.

AVIS

Le *Bulletin* paraît le 15 de chaque mois par cahiers de trois feuilles au moins. On ne s'abonne pas pour moins d'une année.

Nous rappelons à nos souscripteurs que tous les abonnements datent du 1er janvier, et doivent être soldés à cette époque.

Le prix de l'abonnement est ainsi fixé :

10 fr. » pour la France.
12 fr. 50 c. pour la Suisse.
15 fr. » pour l'étranger.
7 fr. 50 c. pour les pasteurs des départements.
10 fr. » pour les pasteurs de l'étranger.

La voie la plus économique et la plus simple pour le payement des abonnements est l'envoi d'un mandat sur la poste, au nom de M. Alf. Franklin, trésorier de la Société, rue de Condé, 16, à Paris. — *Nous ne saurions trop engager nos abonnés à éviter tout intermédiaire, même celui des libraires.*

LES PERSONNES QUI N'ONT PAS SOLDÉ LEUR ABONNEMENT AU 15 MARS, REÇOIVENT UNE QUITTANCE A DOMICILE, AVEC AUGMENTATION, POUR FRAIS DE RECOUVREMENT, DE :

1 fr. » pour les départements;
1 fr. 25 c. pour la Belgique;
1 fr. 50 c. pour l'Algérie;
1 fr. 75 c. pour les Pays-Bas et la Suisse;
2 fr. 50 c. pour l'Allemagne;
3 fr. » pour l'Angleterre.

Ces chiffres couvrent à peine les frais qu'exige la présentation des quittances; *l'administration préfère donc toujours que les abonnements lui soient soldés spontanément.*

Le recouvrement des quittances n'est possible que dans les pays ci-dessus désignés; les personnes qui en habitent d'autres et qui n'auraient pas payé leur abonnement avant le 15 mars, cesseront à cette époque de recevoir les livraisons.

Tout ce qui concerne la rédaction du *Bulletin* doit être adressé au secrétaire, M. Jules Bonnet, rue du Champ-Royal, 5, à Courbevoie (Seine). L'affranchissement est de rigueur.

LE PRIX DE CE CAHIER EST FIXÉ A 1 FR. 25, POUR 1870.